

RAPPORT 20 ANNUEL 13



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE

14



LETTRES DE PRÉSENTATION

OCTOBRE 2014

MONSIEUR JACQUES CHAGNON | Président de l'Assemblée nationale du Québec

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 130
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Madame Stéphanie Vallée

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

MADAME STÉPHANIE VALLÉE | Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Denis Pelletier, pht, M. Sc.

Président de l'OPPQ

M^e JEAN PAUL DUTRISAC | Président

Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Denis Pelletier, pht, M. Sc.

Président de l'OPPQ

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la présidence	5
Rapport du directeur général et secrétaire de l'Ordre	11
Direction générale	11
Services juridiques	13
Rapport des élections 2013	14
Comité d'admission	15
Activités du conseil d'administration	18
Activités du comité exécutif	20
Rapport du président du comité sur la gouvernance	22
Rapport du Bureau du syndic	23
Rapport des directions	25
Direction du développement et du soutien professionnels	25
Rapport de la directrice	25
Formation continue	28
Comité de recherche clinique en physiothérapie	30
Direction de l'inspection professionnelle	32
Rapport du directeur	32
Comité d'inspection professionnelle	33
Direction des communications	35
Rapport du directeur	35
Direction des services administratifs	39
Rapport de la directrice	39
Rapport des autres comités touchant la protection du public	40
Conseil de discipline	40
Comité de révision des plaintes	42
Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique	43
Renseignements généraux	44
Membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec	44
Personnel de l'OPPQ	46
Rapport financier	47
Rapport de l'auditeur indépendant	47
Notes afférentes aux états financiers	51
Renseignements complémentaires	57



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE | Lucie Forget, pht, M.A.

À titre de présidente du conseil d'administration de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, je vous présente le rapport annuel 2013-2014 de notre Ordre.

L'année qui vient de passer nous a permis de voir progresser et de finaliser plusieurs dossiers importants. Je vous invite donc à prendre connaissance du résumé des travaux du dernier exercice qui ont été au cœur de nos actions.



Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires

Considérant les recommandations émises par l'Office des professions en mars 2010, l'OPPQ a ajusté son projet de règlement. Cette deuxième version, ainsi que la modification à notre code de déontologie mentionnant l'obligation d'obtenir un consentement écrit des clients pour procéder à des manipulations cervicales, a fait l'objet d'une consultation auprès de tous les membres de l'Ordre.

Après avoir été adopté par le gouvernement, le règlement est entré en vigueur le 23 janvier 2014. Un guide administratif et un formulaire de demande sont actuellement développés afin que nous puissions mettre en œuvre le processus de délivrance des attestations par l'OPPQ aux membres déjà compétents pour exercer cette activité réservée. Nous espérons ainsi faciliter la démarche aux membres concernés. Rappelons que l'encadrement de cette activité réservée vise la protection du public d'abord et avant tout.

Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique

Ce règlement, qui régit le travail réalisé par le comité d'admission de l'Ordre en matière de délivrance de permis à des candidats diplômés hors du Québec, a été modifié pour introduire la réussite de l'examen national de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie ou d'une épreuve de synthèse de programme attestant de l'intégration des apprentissages.

Rappelons que les diplômés des universités québécoises, qui sont exemptés de l'examen national, effectuent cette épreuve synthèse à la fin de leur programme. Celle-ci peut prendre différentes formes et chaque université l'administre à sa façon.

Réforme du *Code des professions*

C'est en assemblée que les 45 ordres professionnels membres du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ont adopté 60 recommandations de modifications dans le cadre de la réforme du *Code des professions* proposé par l'Office des professions du Québec. Le but général de ces demandes est d'améliorer les mécanismes de protection du public et d'augmenter la confiance du public envers le système professionnel, les ordres et leurs membres. Le CIQ espère que le fruit de son travail deviendra une priorité pour le gouvernement en ces temps où les valeurs de transparence et d'éthique sont sur toutes les lèvres. Une meilleure gouvernance générale au sein des ordres est devenue un incontournable.

Entente Québec-France

L'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) a été achevé le 16 janvier 2014. En effet, c'est à cette date que l'OPPQ et l'Ordre des masseurs kinésithérapeutes (CNOMK) français ont signé un avenant qui établit le contenu et les modalités des mesures de compensation à respecter pour être habilité à exercer au Québec ou en France pour les professionnels des deux ordres concernés.

Notons que le conseil d'administration (CA) de l'OPPQ a adopté en janvier 2014 un projet de règlement pour donner effet à cet ARM. Les membres de l'Ordre qui voudraient se prévaloir des avantages de cette entente peuvent le faire dès maintenant et entamer leurs démarches auprès du Conseil national de l'Ordre des masseurs kinésithérapeutes (CNOMK) français.

L'OPPQ a également participé à un webinaire avec les autorités gouvernementales québécoises et françaises afin de présenter l'entente à l'International Network of Physiotherapy Regulatory Authorities (INPTRA).

Formation d'appoint de l'Université de Montréal

C'est avec beaucoup de fierté que l'Ordre a vu une première cohorte admise en janvier 2014 à la formation d'appoint destinée aux candidats étrangers qui aspirent au permis de physiothérapeute. Cet aboutissement est le résultat d'un travail de collaboration entre le gouvernement du Québec, l'Université de Montréal et l'OPPQ. Cette formation, d'une durée maximale de 16 mois, procure à chaque candidat étranger l'enseignement de toutes les compétences requises pour un physiothérapeute au seuil du marché du travail au Québec.

Mesures d'accueil des T.R.P. dans les programmes universitaires québécois de physiothérapie

L'un des objectifs de la planification stratégique 2010-2015 de l'Ordre consistait à amorcer une réflexion sur la création d'un continuum de formation vers la formation universitaire de physiothérapeute pour les thérapeutes en réadaptation physique.

Après avoir documenté la situation actuelle et consulté le comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique, le CA a décidé de diffuser aux membres de l'Ordre les mesures d'accueil actuelles des T.R.P. dans les programmes universitaires de physiothérapie. À l'avenir, une vigie sera assurée par l'OPPQ à ce sujet.

Tournée de l'Ordre

C'est en juin 2013 que l'OPPQ a rencontré plusieurs centaines de membres dans cinq villes du Québec : Gatineau, Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières. Les sujets abordés étaient les pratiques avancées pour les physiothérapeutes, la nouvelle approche en inspection professionnelle, l'outil Portfolio de la politique d'amélioration continue de la compétence (PACC) et le dossier de l'accès à la présidence par tous les membres. Je remercie tous les membres qui ont

assisté à ces rencontres pour leur collaboration et leur intérêt pour les affaires de l'Ordre.

Comité stratégique sur l'avenir de nos professions

Ce comité spécial créé en avril 2013 était formé de représentants de toutes les sphères de la physiothérapie. Il a présenté ses recommandations au CA en janvier 2014 et ses conclusions ont été adoptées à l'unanimité par les administrateurs. J'ai d'ailleurs pu faire part de ces recommandations dans *Le mot de la présidente* envoyé à tous les membres en février 2014.

En résumé, le CA propose d'aller de l'avant avec l'Office des professions pour entamer des discussions concernant l'intégration des thérapeutes du sport et ensuite des ostéopathes à l'OPPQ, à condition que toutes les parties impliquées dans ce projet d'envergure y adhèrent entièrement. Afin de s'en assurer, l'OPPQ envisage la tenue d'un processus de consultation de ses membres.

Pratiques avancées pour les physiothérapeutes

Beaucoup de travail a été accompli sur le plan des pratiques avancées en physiothérapie au cours du dernier exercice. D'abord, la stratégie de l'Ordre a été modifiée afin de s'adapter à la réalité politique et de répondre à des demandes provenant des milieux de soins.

Pour le volet de la prescription d'examen par imagerie médicale par les physiothérapeutes, plusieurs communications ont eu lieu avec le Collège des médecins et son comité directeur sur les activités partageables. L'OPPQ a développé un argumentaire afin d'expliquer la nécessité pour les physiothérapeutes de prescrire des examens par radiographie, résonance magnétique, échographie diagnostique et balayage pour des affections incluses dans son champ de pratique.

Pour le volet de la « prescription » de médicaments, une rencontre très positive avec M^{me} Diane

Lamarre, présidente de l'Ordre des pharmaciens, nous a permis de présenter notre projet d'entente avec les pharmaciens. Celui-ci implique que les physiothérapeutes puissent communiquer aux pharmaciens les résultats de leur évaluation diagnostique pour que le pharmacien puisse ensuite conseiller au client la médication analgésique, anti-inflammatoire ou antispasmodique requise, et ce, en conformité avec le dossier pharmacologique du client. Notons que, dans un premier temps, seuls les médicaments en vente libre seraient ainsi proposés ou suggérés au client.

Finalement, à la fin du présent exercice et juste avant le déclenchement des élections, nous avons pu rencontrer l'attaché politique du Dr Hébert, alors ministre de la Santé et des Services sociaux. Nous avons exposé le modèle proposé par l'OPPQ qui place les physiothérapeutes en première ligne pour optimiser leur contribution au système de santé et ainsi faire partie des solutions aux problèmes d'accessibilité aux soins pour les personnes en perte d'autonomie en raison de maladies chroniques ou d'atteintes neuromusculosquelettiques.

Pratiques avancées pour les T.R.P.

Le sous-comité du CA chargé d'étudier cette question a remis son rapport au CA le 28 mars 2014. Les administrateurs ont convenu d'adopter toutes les actions proposées et de les inclure dans la prochaine planification stratégique de l'Ordre.

Appareils à ultrasons en vente libre

Préoccupé par la vente libre d'appareils à ultrasons en pharmacie, dans d'autres magasins et en ligne, l'OPPQ a amorcé une analyse de la situation en décembre 2013 afin de veiller à la sécurité du public. Un appel à la prudence à l'intention du grand public a été publié sur le site Web de l'Ordre et communiqué à tous les membres, à l'Ordre des pharmaciens du Québec ainsi qu'au Collège des médecins du Québec.

L'analyse a démontré que les appareils étudiés ne présenteraient pas de danger pour les utilisateurs si les règles d'application contenues dans les manuels d'utilisation étaient respectées. Les compagnies concernées ont obtenu l'homologation requise de Santé Canada et aucune loi n'est transgressée.

L'OPPQ a toutefois transmis des mises en garde à des distributeurs d'appareils à ultrasons, les informant des risques de préjudice pour la santé liés à l'utilisation de ces appareils par le grand public, en plus de les aviser des lacunes dans leurs manuels d'utilisation.

Cadre de collaboration interprofessionnelle dans le traitement des plaies chroniques et complexes

Après plus de trois ans de travail, un document élaboré par trois ordres professionnels (l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'OPPQ) est sur le point d'être publié et diffusé. Ce document a été conçu dans l'esprit où le travail en interdisciplinarité assure au patient des soins adaptés à l'évolution de sa condition tout en mettant à contribution l'expertise de différents professionnels et en évitant la duplication d'actes.

Je ne peux que remercier la Direction du développement et du soutien professionnels de l'Ordre et souligner la ténacité des personnes qui ont porté ces travaux sur leurs épaules. Je suis très fière du résultat et j'espère que ce succès aura des répercussions positives sur les patients. Je remercie aussi mes collègues présidents des deux autres ordres d'avoir cru en notre projet et d'y avoir investi le temps et l'énergie requis.

Partenariats de l'OPPQ

1. Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (Alliance)

L'OPPQ participe activement aux rencontres de l'Alliance. Au cours du présent exercice, l'Alliance a continué ses travaux visant à réviser sa gouvernance et son cadre budgétaire. Un sous-comité, auquel a participé l'OPPQ, a été mis sur pied. Les provinces ont convenu d'augmenter la cotisation par physiothérapeute de 14 \$ à 18,50 \$ pour le prochain exercice.

L'OPPQ a quant à lui entamé une négociation avec l'Alliance afin de tenir compte de la situation particulière du Québec qui ne reçoit de l'Alliance que la portion appelée « services aux membres ». En effet, près de 90 % du travail de l'Alliance est concentré sur l'administration de l'examen national et de l'évaluation des demandes d'équivalence provenant des candidats étrangers souhaitant obtenir un permis de travail dans une des autres provinces canadiennes.

2. Association canadienne de physiothérapie (ACP)

En tant que présidente, j'ai participé à une téléconférence du comité de recherche clinique pour discuter de la participation de l'Ordre à la Fondation de physiothérapie du Canada de l'ACP. J'ai également assisté au congrès annuel de l'ACP, qui se déroulait à Montréal.

3. Commission de la santé et de la sécurité du travail

Au cours du présent exercice, l'OPPQ a participé à quelques rencontres avec des représentants de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Ces rencontres, auxquelles d'autres partenaires ont été associés, ont surtout porté sur la tarification et le nouveau modèle d'affaires proposé par la CSST. Dans ce contexte de négociation entre l'assureur et les pourvoyeurs de services, les ordres ont décidé de se retirer des discussions. Toutefois, l'OPPQ et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ont réitéré à la direction de la CSST leur disponibilité pour aborder les aspects liés directement à la protection du public et aux services professionnels que nos membres offrent aux travailleurs accidentés.

4. Société de l'assurance automobile du Québec

L'OPPQ a collaboré aux travaux de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) entourant les nouvelles balises assurantielles et les modalités tarifaires. Un suivi après implantation est prévu par la direction de la SAAQ et devrait mener à une nouvelle rémunération pour nos membres.

Remerciements

Je souhaite encore une fois remercier sincèrement tous les employés de l'Ordre pour leur travail : l'équipe de direction, les professionnels et le personnel de soutien, sans oublier tous les membres des différents comités de l'Ordre.

En cette dernière année à titre de présidente de l'OPPQ, vous me permettrez de remercier de façon particulière tous les administrateurs ayant travaillé à mes côtés au conseil d'administration de 2008 à 2014. Tout au long de ces six années, nous avons dû prendre des décisions courageuses, parfois difficiles. Nous avons pu le faire grâce au niveau de maturité que nous avons atteint comme instance. J'encourage le CA à poursuivre son travail dans le respect le plus profond de sa mission et des personnes qui exercent nos professions.

Principales représentations de la présidence en 2012-2013

1. Étudiants et enseignants

- Présentation de l'Ordre aux étudiants du Cégep de Chicoutimi, du Cégep Garneau, du Cégep Montmorency, de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Chicoutimi
- Rencontre avec M^{me} Nicole Paquet, directrice du programme de physiothérapie de l'Université d'Ottawa, pour discuter des répercussions sur les diplômés d'Ottawa du nouveau *Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique* de l'Ordre
- Présentation aux professeurs du programme *Techniques en réadaptation physique* du Collège Dawson du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (94m)* ainsi que de la version

anglaise du guide explicatif et de l'outil d'aide à la décision pour la prise en charge d'un patient par un T.R.P.

- Présentation à l'Université Laval sur l'intradisciplinarité et sur les outils du Règlement 94m aux finissants du programme *Techniques de réadaptation physique* du Cégep Garneau et aux étudiants de 3^e année de l'Université Laval
- Introduction de la journée d'activité sur l'intradisciplinarité à l'Université de Montréal avec les finissants du Cégep Marie-Victorin et les étudiants de 3^e année de l'Université de Montréal
- Rencontre avec les directeurs des cinq programmes universitaires pour discuter du dossier des pratiques avancées en physiothérapie et du dossier de l'accès à la présidence
- Présence à la présentation des essais finaux des étudiants en fin de programme de physiothérapie de l'Université Laval
- Remise du prix d'excellence clinique de l'OPPQ dans le cadre de la journée scientifique 2013 de l'Université de Sherbrooke, ainsi qu'au Cégep Marie-Victorin, à l'Université Laval et à l'Université McGill

2. Membres

- Conférence à l'assemblée générale de la Fédération de la physiothérapie en pratique privée du Québec (FPPPQ)
- Présence en conférence téléphonique à la réunion des coordonnateurs cliniques de la région de Québec
- Rencontre en visioconférence avec des membres de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

3. Relations interprofessionnelles

- Rencontre au Collège des médecins du Québec portant sur leur règlement sur les techniciens en orthopédie

- Présence à la cérémonie d'assermentation des nouveaux huissiers de justice à la Chambre des huissiers de justice du Québec
- Rencontre au CMQ du Comité directeur sur les activités partageables dans le dossier de la prescription d'examen par imagerie médicale
- Participation aux assemblées du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ainsi qu'aux réunions du comité exécutif à titre d'administratrice élue (2012-2014)

4. Organismes gouvernementaux

- Rencontre des ordres professionnels du secteur de la santé et des services sociaux (excluant les ordres encadrant les soins infirmiers et les services médicaux) et du comité exécutif de la table des directions des services multidisciplinaires (DSM), les DSM souhaitant établir des partenariats avec les ordres professionnels concernés, notamment dans le dossier des stages cliniques et celui de l'inspection professionnelle
- Rencontre avec la vice-présidente de l'Office des professions du Québec, accompagnée de personnes actives dans le dossier des manipulations en vue de la rédaction d'un projet de règlement révisé
- Participation à une conférence de presse donnée par M^{me} Diane De Courcy, alors ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, annonçant des subventions au développement de formations d'appoint pour les candidats formés à l'étranger
- Présentation de la formation d'appoint de l'Université de Montréal à l'Office des professions
- Rencontre à l'Office des professions pour le suivi du dossier de l'intégration des thérapeutes du sport et des ostéopathes

5. Participation à des événements ou des formations

- *Third International Congress on Professional and Occupational Regulation* du Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR), à Édimbourg, en Écosse
- 5^e colloque des dirigeants des ordres professionnels à Québec : *Mieux décider pour mieux protéger le public*
- 33^e conférence annuelle sur l'éducation du Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR) à St. Louis : *Promoting Regulatory Excellence*
- Conférence dans le cadre de la semaine des professions : *Imaginez le Québec de l'après-Commission Charbonneau*
- Congrès 2013 du Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR) : *A decade of leadership — Une décennie d'initiative*
- Soirée soulignant les 35 ans de l'Association québécoise de gérontologie du Québec (AQG) en présence de M^{me} Pauline Marois, alors première ministre, et de D^r Réjean Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux à ce moment
- Symposium de l'Association québécoise de physiothérapie manuelle orthopédique (AQPMO) : *Pour être bien épaulé!*
- Atelier de discussion d'automne 2013 de l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (CAPLA) : *À la Bourse des compétences — Relance, profits et risques*
- Événement *Physiothérapie 360°* à l'Hôtel Mortagne de Boucherville
- *International Workforce Summit* qui se tenait à Alexandria en Virginie. Cette activité était sous l'égide de l'American Physical Therapy Association, de l'Association canadienne de physiothérapie et de la World Confederation for Physical Therapy
- Congrès international francophone des étudiants en physiothérapie et kinésithérapie (CIFEPK) à Lyon. Conférence de l'OPPQ sur l'accès direct. Remise d'une médaille offerte par l'Ordre des physiothérapeutes du Liban pour souligner le travail de la présidence de l'OPPQ.



Présidente de l'OPPQ (2008-2014)
Lucie Forget, pht, M.A.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Direction générale

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE | Claude Laurent, notaire, Adm. A.

À la lecture de la liste des activités du comité exécutif et du conseil d'administration au cours de l'année 2013-2014, l'on constate à quel point les travaux effectués par la permanence de l'Ordre dans les différents dossiers ont été productifs et ont abouti à l'adoption de plusieurs règlements et l'élaboration de documents utiles à nos professions.



Pendant cet exercice, nous avons consolidé toutes les actions entreprises depuis quelques années afin de restructurer l'administration générale de l'Ordre. Après avoir apprivoisé un ensemble de nouvelles méthodes de travail axées sur l'atteinte des résultats et l'utilisation de meilleurs outils informatiques, toutes les directions de l'Ordre fonctionnent dorénavant à plein régime. Ainsi, dans leur rapport respectif, les directeurs présentent l'ensemble de leurs réalisations. Nos membres et le public en général ne se rendent pas toujours compte des efforts

qu'il faut consentir pour qu'un document produit par l'Ordre fasse consensus chez tous nos interlocuteurs et partenaires.

Pensons notamment à la collaboration interprofessionnelle nécessaire pour arriver à s'entendre sur le traitement des plaies chroniques ou aux efforts et aux compromis qu'a exigés la production du document portant sur l'application de l'article 39.4 du *Code des professions* relativement au portrait fonctionnel en physiothérapie. Songeons également à l'élaboration d'une stratégie et surtout d'un argumentaire étayé pour faire valoir nos aspirations en pratiques avancées auprès de tous nos interlocuteurs du domaine de la santé et des autorités gouvernementales.

Régulièrement, l'Ordre est interpellé par d'autres ordres professionnels de la santé qui veulent connaître l'étendue du champ de nos compétences en ce qui touche nos activités réservées et les leurs. Inversement, notre Ordre intervient auprès des autres professionnels afin de faire valoir ces mêmes activités. À peu près toutes les directions de notre organisation sont alors interpellées.

Admission et formations d'appoint

La signature de deux ententes finales entre la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et l'Ordre et entre l'Université de Montréal et l'Ordre a permis de préparer une formation d'appoint destinée aux candidats formés

à l'étranger. En janvier 2014, une première cohorte de 26 étudiants commençait cette formation de 16 mois.

Également, le conseil d'administration adoptait un règlement qui donne effet à l'Arrangement de reconnaissance mutuelle conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre la France et le Québec. Ainsi, nous analysons les premières demandes en provenance de masseurs-kinésithérapeutes français qui souhaitent obtenir un permis de thérapeute en réadaptation physique ou de physiothérapeute.

Gouvernance

Le comité de la gouvernance de l'Ordre a aussi été très actif et on lira dans ces pages le rapport de son président.

Ainsi, plusieurs documents ont été présentés et adoptés par le conseil d'administration, notamment celui sur les profils attendus d'un administrateur et de la présidence. Un questionnaire d'autoévaluation du conseil et de ses membres a également été élaboré et a donné d'excellents résultats quant à la participation des administrateurs et aux instruments utiles à la prise de décisions.

Le conseil d'administration s'est penché sur un nouveau règlement sur les élections, sur un guide de rédaction du processus électoral et sur de nouvelles règles en ces matières.

L'entrée en vigueur de deux règlements importants à l'Ordre, celui portant sur la pratique des manipulations et celui sur l'exercice en société, entraînera des répercussions importantes dans la prochaine année. Dès leur adoption, l'Ordre a dû mettre en place les mécanismes d'application de ces règlements.

L'embauche d'une consultante-physiothérapeute experte en mesures et évaluations ainsi que celle d'un physiothérapeute expert en matière de thérapie manuelle ont été nécessaires afin de développer les outils pertinents pour évaluer

toutes les formations déjà offertes aux physiothérapeutes qui veulent pratiquer des manipulations. On sait que ces formations sont très variées et elles devront faire l'objet d'une évaluation formelle.

Le Règlement sur l'exercice en société permettra enfin à nos membres d'exercer leur profession en toute légalité au sein d'une société par actions. Largement inspiré de règlements adoptés par d'autres ordres, il exigera des membres qui se sont incorporés, ou qui veulent le faire, de produire à l'intention du secrétaire de l'Ordre une déclaration à cet effet accompagnée de nombreux documents juridiques. L'Ordre prépare actuellement les documents nécessaires à cette déclaration qui risque de toucher plusieurs dizaines de membres. À noter que toutes les déclarations et tous les documents seront produits de part et d'autre de façon électronique seulement.

Résultats financiers

Il n'est pas surprenant que l'ensemble des travaux de l'Ordre cette année ait représenté des charges financières importantes et entraîné un déficit de 65 294\$. L'Ordre reste toutefois en très bonne situation financière malgré un gel des cotisations depuis sept ans, sans même une augmentation en fonction de la hausse du coût de la vie.

L'Ordre continue de surveiller étroitement la croissance de ses dépenses dans tous les secteurs de ses activités. Ainsi, nous avons remis en question une hausse de cotisation des membres demandée par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie. Nous sommes en négociation avec les représentants de cette organisation pancanadienne afin qu'ils reconnaissent notre spécificité et ajustent notre cotisation en conséquence.

Nous avons également changé d'institution financière afin de profiter de meilleurs taux, notamment en ce qui touche les frais de carte de crédit.

L'Ordre maintient le cap dans la réalisation de son plan d'action annuel. L'apport des directions de l'Ordre et de tous ses employés et leur soutien sont des clés essentielles pour que notre organisation demeure forte et structurée. Je les remercie sincèrement. Je profite également de l'occasion, comme chaque année, pour souligner la très bonne collaboration qui existe entre la direction générale, la présidence et le conseil d'administration dans un souci constant de saine gouvernance.



**Le directeur général et secrétaire,
M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A.**

Services juridiques

L'avocate a un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Elle voit aux obligations juridiques de l'Ordre ainsi qu'à la rédaction et à la révision de ses règlements.

Tout d'abord, l'année 2013-2014 a été marquée par l'entrée en vigueur du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*. Les services juridiques ont collaboré à l'élaboration d'un guide administratif en vue de faciliter l'application du règlement pour les membres qui désirent se voir délivrer une attestation.

De plus, la modification de l'article 3 du *Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique*, qui avait pour objectif d'ajuster le nombre d'heures et de crédits selon le diplôme de maîtrise en physiothérapie, est entrée en vigueur.

La version révisée du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* et le *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* sont aussi entrés en vigueur en 2013.

Plusieurs projets de règlements devraient également recevoir sous peu l'approbation du gouvernement en vue de leur entrée en vigueur, soit :

- le *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société*;
- les modifications au *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique* relatives à l'exercice en société et au consentement écrit pour les manipulations cervicales ;
- le *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*;

- les modifications au *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie*.

Par ailleurs, les travaux se poursuivent concernant la révision de quelques règlements, soit :

- le *Règlement sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* ;
- le *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*.

La révision du *Code des professions* (projet de loi omnibus), le projet de règlement sur les techniciens en orthopédie, le projet de loi sur l'assurance autonomie, la vente libre des appareils à ultrasons, le pessaire d'essai ainsi que les pratiques avancées pour les physiothérapeutes ont notamment fait l'objet de discussions avec les services juridiques en vue de transmettre des commentaires aux interlocuteurs visés.

Les services juridiques ont aussi collaboré à l'élaboration de divers outils devant faciliter l'application de la réglementation par les membres, notamment la formation en ligne sur le *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ* (94m) et le document traitant des activités couvertes par l'article 39.4 du *Code des professions*.

Rapport des élections 2013

Le secrétaire de l'Ordre est chargé de l'application du *Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*. En vertu de l'article 6, le conseil d'administration désigne trois scrutateurs et trois scrutateurs suppléants parmi les membres de l'Ordre, qui ne sont ni membres du conseil d'administration ni employés de celui-ci.

Scrutateurs

M^{me} Monique Angers, pht

M^{me} Anaïs Goulet-Robitaille, pht

M^{me} Manon Limoges, pht

Scrutateurs suppléants

M^{me} Sylvie Bradley, pht

M^{me} Sylvie Clément, pht

M^{me} Danielle Soucy, pht

Au cours de l'exercice, les postes des administrateurs des régions suivantes étaient à pourvoir :

- Pour les physiothérapeutes, les régions Estrie, Outaouais, Saguenay–Lac-St-Jean, Côte-Nord et Mauricie, Centre-du-Québec. Pour les thérapeutes en réadaptation physique, les régions Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Capitale-Nationale et Laurentides, Lanaudière et Montérégie.
- M. Yannick Tousignant-Laflamme a été élu à la majorité des voix au poste d'administrateur, physiothérapeute, région Estrie.
- M^{me} Sylvie Marchand a été élue par acclamation au poste d'administratrice, physiothérapeute, région Outaouais.
- M. Stéphane Brassard a été élu par acclamation au poste d'administrateur, physiothérapeute, région Saguenay–Lac-St-Jean, Côte-Nord.
- M. Richard Brault a été élu par acclamation au poste d'administrateur, thérapeute en réadaptation physique, région Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Capitale-Nationale.

- M^{me} Myriam Dumont a été élue par acclamation au poste d'administratrice, thérapeute en réadaptation physique, région Laurentides, Lanaudière, Montérégie.

Il n'y a eu aucun candidat au poste d'administrateur, physiothérapeute, pour la région Mauricie, Centre-du-Québec. Le conseil d'administration a donc procédé par cooptation pour désigner Steeve Carignan au poste d'administrateur, physiothérapeute, région Mauricie, Centre-du-Québec, pour un mandat de trois ans.

Membres du conseil d'administration

Administrateurs élus

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente (2011) au suffrage universel

M^{me} Chantal Besner, pht, Montréal (2011)

M. Stéphane Brassard, pht, Saguenay–Lac-St-Jean et Côte-Nord (2013)

M. Steeve Carignan, pht, Mauricie, Centre-du-Québec (2013)

M^{me} Annie Charland, pht, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (2011)

M^{me} Tina Del Duca, pht, Montréal (2011)

M^{me} Marie-Claude Fournier, pht, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (2012)

M. François Grégoire, pht, Laval (2011)

M^{me} Josée Lapointe, pht, Montérégie (2012)

M^{me} Sylvie Marchand, pht, Outaouais (2013)

M^{me} Filomena Novello, pht, Montréal (2011)

M. Mario Regnière, pht, Québec (2012)

M. Sylvain St-Amour, pht, Laurentides et Lanaudière (2012)

M. Yannick Tousignant-Laflamme, pht, Estrie (2013)

M. Serge Veilleux, pht, Chaudière-Appalaches (2012)

M. Richard Brault, T.R.P., Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Capitale-Nationale (2013)

M^{me} Maryse Brouillette, T.R.P., Estrie, Outaouais, Mauricie et Centre-du-Québec (2011)

M^{me} Myriam Dumont, T.R.P., Laurentides, Lanaudière et Montérégie (2013)

M^{me} Lisette Lavoie, T.R.P., Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord (2011)

M^{me} Jocelyne Matton, T.R.P., Laval, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (2012)

M^{me} Isabelle Pelletier, T.R.P., Montréal (2012)

Administrateurs nommés

M. Jean-Luc Henry (jusqu'en octobre 2013)

M. Jean Vachon (à compter de novembre 2013)

M. Jean-Louis Leblond (2011)

M^{me} Diane Pilotte (2013)

M^e Michel Tourangeau (2011)

Secrétaire de l'Ordre

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A.

Comité d'admission

COORDONNATEUR À L'ADMISSION | Uriel Pierre, pht, M. Sc.

Mandat

Le comité d'admission a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation déposées par les candidats formés à l'extérieur du Québec et d'émettre des recommandations au comité exécutif en vue de leur reconnaissance par l'Ordre.

Il étudie aussi, à des fins de recommandation :

- Les demandes d'inscription au Tableau plus de trois ans après obtention d'un diplôme donnant ouverture au permis ou après reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation.
- Les demandes d'inscription au Tableau après cessation d'inscription ou radiation pendant plus de trois ans.
- Les demandes provenant du conseil d'administration lorsque ce dernier est informé de l'intention d'un membre d'exercer la profession de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique alors qu'il ne l'a pas exercée depuis plus de trois ans, bien qu'il soit demeuré inscrit au Tableau.

Au cours de l'année 2013-2014, le comité a poursuivi sa réorganisation structurelle en vue de répondre à la recrudescence des demandes de reconnaissance.

Membres du comité d'admission

M^{me} Andrée Gagnon, pht

M^{me} Josée Montreuil, pht

M^{me} Katharina Ciobanete, pht

M^{me} Véronique Prévost, pht
(jusqu'au 14 août 2013)

M^{me} Thérèse Des Groseillers, pht
(jusqu'au 2 avril 2014)

M^{me} Isabelle Fleming, pht
(jusqu'au 22 avril 2013)

M^{me} Melany Lepage, pht
(jusqu'au 16 février 2014)

M. Martin Poirier, T.R.P.

M^{me} Claudine St-Amour, pht

M^{me} Lyse Bernier, pht

M^{me} Liliane Asseraf-Pasin, pht

M^{me} Janike Lavoie, T.R.P.

M. Luis Cyr, pht

M. Jupiter Nhakla, pht

Actions de l'Ordre en ce qui concerne les candidats formés à l'extérieur du Québec

L'Ordre a poursuivi ses démarches en vue de standardiser la méthode d'évaluation des candidats étrangers, notamment en intégrant une évaluation des compétences aux fins de reconnaissance de qualifications professionnelles propre à chaque catégorie de permis délivré. Parallèlement, l'entrée en vigueur de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) Québec-France a nécessité le développement et la mise en place d'une procédure visant les candidats français.

Réalisations

Activités relatives à la reconnaissance d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Pas moins de 83 demandes de reconnaissance, dont 75 provenant de candidats de l'extérieur du Canada, ont été reçues. Le résultat de leur traitement est illustré dans le tableau suivant.

Demandes de reconnaissance d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Demandes	Établissement d'enseignement situé au Canada		Établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Canada	
	Pht	T.R.P.	Pht	T.R.P.
Reçues	8	0	48	27
Acceptées en totalité	2	0	0	0
Acceptées avec cours et stages	6	0	20	20
Refusées	0	0	1	2
Toujours à l'étude à la fin de l'exercice	0	0	27	5

Demandes de reconnaissance d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Reçues	Acceptées	Refusées	Toujours à l'étude à la fin de l'exercice
Diplôme d'un établissement au Canada	8	8	0	0
Diplôme d'un établissement hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec **8**

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues, qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Formation reçue au Canada	0	0	0	0	0
Formation reçue hors du Canada	75 (48/27)	0	40 (20/20)	3 (1/2)	32 (27/5)

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis **75 (48/27)**

Demandes de reconnaissance d'équivalence d'une formation acquise hors du Québec acceptées à la condition d'acquérir une formation spécifique

	Au Canada	Hors du Canada
Cours et stage	0	40 (20/20)

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Dans le but de faciliter la délivrance de permis temporaires et de permis restrictifs temporaires, l'Ordre informe tous les candidats du processus et des obligations relatives à l'obtention des permis, notamment par l'intermédiaire de son site web, lors de séances d'information et par rendez-vous individuel. De plus, de l'information concernant les cours de francisation offerts par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) est présentée aux candidats formés hors Québec qui ne maîtrisent pas la langue française.

Nombre de demandes

Types de permis	Reçues	Acceptées	Refusées	Toujours à l'étude à la fin de l'exercice
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	12	12	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	6	6	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0

Il est à noter que l'Ordre ne décerne aucun certificat de spécialiste.

Activités relatives au Règlement sur les stages et cours de perfectionnement de l'OPPQ

Sept candidats à l'exercice de la profession ont présenté une demande de permis plus de trois ans après l'obtention de leur diplôme. Tous ont été acceptés sous réserve de réussir des cours ou stages.

Demande de permis PLUS DE TROIS ANS après l'obtention du diplôme

	Pht	T.R.P.	Total
Demandes reçues	5	2	7
Acceptées en totalité	0	0	0
Acceptées avec conditions (stage, cours)	5	2	7

Suivi des demandes d'équivalences des mandats précédents

L'Ordre a délivré un permis à 15 candidats formés à l'étranger, après qu'ils aient satisfait aux exigences pour l'obtention d'une équivalence. Parmi ceux-ci, on compte neuf physiothérapeutes et six thérapeutes en réadaptation physique.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le 37^e conseil d'administration (CA) a tenu une séance ordinaire alors que le 38^e CA a tenu cinq séances ordinaires durant l'exercice 2013-2014. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*. Aucune séance extraordinaire n'a eu lieu pendant cette période.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées se résument comme suit.

Principales résolutions 2013-2014

- Adoption des prévisions budgétaires 2013-2014.
- Décision de remettre des bourses d'études en physiothérapie et des subventions à même le fonds de recherche clinique.
- Résolution formant le comité stratégique sur l'avenir de nos professions, dont le mandat était de soumettre au conseil d'administration des pistes de solution quant à l'approche de l'Ordre eu égard à l'intégration au système professionnel des différents groupes de thérapeutes dont la pratique est liée au champ de la physiothérapie.
- Résolution permettant d'ajuster la cotisation annuelle des membres qui prennent leur retraite en cours d'année et d'accorder ainsi une remise de cotisation en fonction du nombre de mois où il y a cessation d'exercice et de la cotisation à titre de membre retraité.
- Résolution autorisant la radiation de membres pour non-paiement de cotisation.
- Résolution nommant certains syndics adjoints ou syndics correspondants.
- Résolution nommant les membres du comité sur la gouvernance pour une autre année.
- Résolution permettant la signature d'une entente avec la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles portant sur l'octroi d'une subvention pour l'élaboration d'un programme de formation d'appoint à l'intention des personnes immigrantes qui souhaitent exercer la profession de physiothérapeute et d'une entente avec l'Université de Montréal pour l'élaboration de ce programme de formation d'appoint.
- Adoption de la *Politique de communication de l'Ordre*.
- Résolution acceptant le principe d'accorder aux candidats titulaires d'un diplôme en physiothérapie d'une université canadienne équivalant au diplôme reconnu un permis restrictif temporaire à la réussite de la partie théorique de l'examen national de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie aux conditions fixées par le comité exécutif après étude de chaque demande.
- Adoption du *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Résolution proposant qu'un prix du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) soit décerné à M^{me} Danielle Richer, physiothérapeute.
- Adoption des documents intitulés *Profil recherché d'un administrateur* et *Profil attendu à la présidence* à la suite d'une recommandation du comité sur la gouvernance.

- Adoption du *Questionnaire d'évaluation du conseil d'administration*.
- Adoption des *Règles de pratique relatives aux affaires du conseil d'administration, du comité exécutif, des assemblées générales et des élections de l'Ordre*.
- Adoption de la révision du document intitulé *Profil des compétences essentielles des thérapeutes en réadaptation physique au Québec*.
- Adoption finale du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Adoption finale du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*.
- Adoption finale du *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société*.
- Adoption de certaines modifications apportées au *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*.
- Adoption du plan d'action 2013-2014 de l'Ordre.
- Adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013.
- Décision de recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle 2013 de retenir les services de Mazars Harel Drouin S.E.N.C.R.L. comme auditeurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice 2013-2014.
- Adoption de la révision de la *Charte du comité de vérification*.
- Résolution mandatant la présidente pour négocier avec l'Alliance canadienne un nouveau mode de calcul de la contribution des membres de l'Ordre.
- Adoption d'une modification au document intitulé *Prise de position entourant l'insertion du pessaire dans le cadre de la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne*.
- Adoption de certaines modifications apportées au *Règlement sur certaines activités pouvant être exercées en physiothérapie*.
- Résolution adoptant la recommandation du comité stratégique sur l'avenir de nos professions concernant l'intégration des thérapeutes du sport et des ostéopathes et sur la démarche de réflexion qui tiendra compte de l'évaluation de la pratique et de la présence d'autres professionnels. Afin d'assurer la mise en œuvre de cette recommandation, l'OPPQ procédera à une consultation générale des membres de l'Ordre sous forme d'états généraux régionaux pour sonder leur point de vue et leur engagement dans son application.
- Adoption des documents composant le *Guide de rédaction du processus électoral* devant permettre de remplir les diverses obligations prévues au règlement sur les élections.
- Adoption du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour donner effet à l'Arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*.
- Résolution mandatant le directeur général aux fins de signer au nom de l'Ordre une entente de service avec la Fédération des Caisses Desjardins.
- Résolution permettant la mise en œuvre de certaines activités mentionnées au rapport du comité sur les pratiques avancées des thérapeutes en réadaptation physique.
- Résolution adoptant le cadre de collaboration interprofessionnelle intitulé *Une action concertée pour optimiser le traitement des plaies chroniques et complexes*.
- Adoption de la *Politique de réponse aux demandes adressées à l'OPPQ par ses différents publics*.
- Résolution formant un comité chargé de recommander au conseil d'administration des stratégies d'action concernant l'utilisation des formes d'énergie invasive et de proposer un budget en conséquence.
- Adoption du *Programme d'inspection professionnelle 2014-2015* de l'Ordre.

ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre, le comité exécutif a tenu, avec le 37^e CA, une séance ordinaire, et avec le 38^e CA, quatre séances ordinaires et une séance extraordinaire durant l'exercice 2013-2014. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées par le comité exécutif sont résumés ci-dessous.

Principales résolutions 2013-2014

- Résolutions permettant de délivrer de nouveaux permis, des permis temporaires, des permis restrictifs temporaires ainsi que de réinscrire des membres ou de les radier pour non-paiement de cotisation. Le comité a de plus noté le changement de statut de plusieurs membres, passés de thérapeutes en réadaptation physique à physiothérapeutes, et les demandes de retrait du Tableau des membres de l'Ordre.
- Décisions d'entériner les recommandations du comité d'admission à l'égard des candidats formés à l'étranger, des demandes de réinscription après plus de trois ans d'absence au Tableau des membres et des demandes de permis plus de trois ans après la délivrance du diplôme.
- Adoption des recommandations de la Direction du développement et du soutien professionnels relativement aux demandes de dispense partielle, conformément à la section II du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens*.
- Adoption de la *Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC) 2013-2016*.
- Résolutions d'accorder deux dons de 1 000 \$ chacun à des activités de nature caritative qui correspondent à la mission de l'Ordre, conformément à la *Politique d'octroi des dons et commandites de l'Ordre*.
- Résolution d'accorder un permis d'exercer à certains candidats ayant fait l'objet d'une décision judiciaire pour avoir contrevenu au Code criminel, considérant que l'infraction reprochée n'avait pas de lien avec l'exercice de la profession.
- Résolution autorisant la poursuite de certaines personnes pour usurpation du titre de thérapeute en réadaptation physique ou pour exercice illégal d'activités réservées aux membres de l'Ordre.
- Adoption d'une nouvelle politique de rémunération du président de l'Ordre comprenant une structure salariale mise à jour.
- Résolution modifiant la politique salariale de l'Ordre quant aux jetons de présence pour y inclure tous les comités formés en vertu d'une résolution du conseil d'administration ou du comité exécutif.
- Résolution fixant à un mois le délai après le début du congé de parentalité, de retour aux études ou de la prise de la retraite, ou encore après le retour d'un congé de maladie, pour faire une demande de remise de cotisation.
- Résolution permettant de verser une somme de 200 000 \$ au fonds spécial de l'Ordre.

- Résolutions rendant effectif ou renouvelant le mandat de plusieurs membres au comité d'admission, au comité d'inspection professionnelle et comme inspecteurs contractuels.
- Résolution de remettre le prix Excellence 2013 de l'Ordre à Katherine Beaulieu, T.R.P. et à Carole Fortin, pht.
- Adoption du document intitulé *Les activités d'information, de promotion de la santé et de prévention de la maladie et des accidents dans le contexte de la physiothérapie* pour diffusion auprès de tous les membres.
- Adoption d'une refonte du *Recueil des conditions de travail* s'appliquant aux employés de l'Ordre.
- Adoption d'une résolution autorisant le directeur général à signer au nom de l'Ordre la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle avec La Capitale assurances générales inc.

Membres du comité exécutif pour le 37^e CA

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente

M^{me} Tina Del Duca, pht, vice-présidente — physiothérapeute

M^{me} Maryse Brouillette, T.R.P., vice-présidente — thérapeute en réadaptation physique

M^{me} Isabelle Garceau, pht, administratrice

M^{me} Diane Pilotte, administratrice nommée

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A., directeur général et secrétaire

Membres du comité exécutif pour le 38^e CA

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente

M^{me} Tina Del Duca, pht, vice-présidente — physiothérapeute

M^{me} Maryse Brouillette, T.R.P., vice-présidente — thérapeute en réadaptation physique

M. François Grégoire, pht, administrateur physiothérapeute

M^{me} Diane Pilotte, administratrice nommée

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A., directeur général et secrétaire

Assemblée générale annuelle

DATE | Vendredi 22 novembre 2013 à 18 h 30

LIEU | Centre des congrès Hôtel Mortagne

MEMBRES PRÉSENTS | 133 membres

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

- Rapport sur les élections, de la présidence, des activités du CA, du comité exécutif et du comité de la recherche clinique en physiothérapie
- États financiers 2012-2013
- Nomination des vérificateurs pour l'exercice 2013-2014
- Cotisation annuelle spéciale pour l'exercice 2013-2014
- Questions, commentaires ou recommandations des membres au CA de l'Ordre

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

LE PRÉSIDENT | M^e Michel Tourangeau

Au cours de l'année fiscale 2013-2014, le comité s'est donné comme objectif de mener à terme ses travaux portant sur le profil de l'administrateur et de développer des outils pouvant être utilisés pour faciliter l'évaluation individuelle des membres du conseil d'administration (CA), de même que l'évaluation collective du CA et de ses comités.

Le **10 juillet 2013** : le comité a procédé à certains ajustements dans le document *Profil recherché pour le poste de président*. Cet outil pourrait être utilisé par les membres de l'Ordre lors des prochaines élections au CA pour évaluer les candidatures. Le comité compte recommander au CA de présenter, lors des séances qui se dérouleront au cours des deux prochaines années, des capsules vidéo sur la gouvernance produites par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie. Le comité a également pris connaissance de trois grilles d'évaluation d'administrateur utilisées respectivement dans une grande entreprise privée, une institution financière et une société d'État.

Le **10 octobre 2013** : le comité a suggéré que le document *Profil d'administrateur* soit approuvé par le CA et ensuite distribué. Le comité a prévu un calendrier pour l'évaluation du CA. En janvier, la grille d'évaluation a été remise à tous les administrateurs avec un échéancier pour remplir et retourner cette grille. En prévision de la période électorale du printemps 2014, les membres du comité ont révisé toute la documentation portant sur le processus électoral, tant au CA qu'à la présidence de l'Ordre, incluant le rôle des communications en période électorale, les limites de dépenses des candidats, les règles d'éthique, le profil recherché à la présidence et l'évaluation du directeur général.

Le **11 novembre 2013** : le comité a révisé le format final du questionnaire et de la grille d'évaluation en prévision d'une distribution aux administrateurs à la réunion de janvier 2014. Le profil recherché à la présidence devait également être présenté au CA en janvier. Les membres

du comité ont révisé l'ensemble des documents et règles résultant du *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* et des *Règles de pratique relatives aux affaires du Conseil d'administration, du Comité exécutif, des assemblées générales et des élections de l'Ordre*, adoptés le 27 septembre 2013.

Le **4 mars 2014** : le comité a pris connaissance des questionnaires (grilles) remplis par 21 membres du CA et en a dégagé des lignes directrices, des points communs et des points particuliers. Les membres du comité sont parvenus à établir les tendances du CA, notamment en ce qui touche les besoins de formation concernant certains éléments de gouvernance. Un sommaire a été présenté au CA à la réunion de mars 2014. Le comité s'est dit satisfait du haut taux de réponse (21/24).

Projections 2014-2015

Le comité désire améliorer la grille d'évaluation individuelle et collective des membres du CA de même que les questions relatives à l'évaluation de la présidence en fonction des attentes fixées par le comité exécutif et par le conseil d'administration. En 2014-2015, le comité souhaiterait amorcer une réflexion sur le mode d'élection à la présidence de l'Ordre : suffrage universel des membres de l'Ordre ou élection par les membres du CA. Le nombre de mandats à la présidence fera aussi l'objet de discussions. Le comité tient également à examiner le mode de fonctionnement des autres ordres professionnels, notamment en ce qui a trait au nombre d'administrateurs et au fonctionnement de leurs comités.

Membres du comité

M^{me} Lucie Forget, pht

M^{me} Chantal Besner, pht

M. Richard Brault, T.R.P.

M^e Michel Tourangeau, président, administrateur nommé

M^e Claude Laurent, directeur général de l'OPPQ et secrétaire du comité

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

RAPPORT DE LA SYNDIQUE | Louise Gauthier, pht, LL. M.

Mandat

Le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite de toute information selon laquelle un physiothérapeute ou un thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre.

Activités

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le Bureau du syndic a vu l'arrivée de deux syndiques adjointes et de deux syndiques correspondantes au sein de son équipe. Un syndic correspondant est devenu syndic adjoint. Une syndique correspondante a mis fin à son mandat. Tristement, pendant cette année fiscale, l'équipe du Bureau du syndic a vécu le décès d'une collègue syndique adjointe.

Au cours de la période 2013-2014, le Bureau du syndic a ouvert 78 dossiers visant 44 physiothérapeutes et 34 thérapeutes en réadaptation physique. Les allégations portaient sur des manquements professionnels liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Parmi les membres qui ont fait l'objet d'une enquête, 11 exerçaient dans des établissements publics et 67, en milieu privé. De plus, le Bureau du syndic a effectué 27 signalements au comité d'inspection professionnelle. En ce qui concerne le nombre de demandes d'enquête, nous notons sensiblement le même ratio que l'année précédente.

Les membres du Bureau du syndic ont par ailleurs assisté à plusieurs journées de formation organisées notamment par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et d'autres organismes. Quelques rencontres ont également eu lieu à

l'interne afin de discuter de certaines problématiques propres à la gestion des dossiers d'enquête et d'assurer la saine gestion du Bureau.

Nature des signalements ou allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Les enquêtes réalisées par le Bureau du syndic ont mis en évidence des problèmes liés notamment au respect des préalables, à la multiplication injustifiée et disproportionnée d'actes professionnels, au fait de procurer ou de faire procurer un avantage injustifié, à la compétence professionnelle, aux actes professionnels facturés et non dispensés, à la rupture du lien de confiance, au fait de poser des gestes ou tenir des propos abusifs à caractère sexuel et à certains articles du *Règlement sur la tenue des dossiers*.

Origine des signalements ou allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Bureau du syndic	20
Client, sa famille ou son mandataire	42
Collègue	4
Conseil d'administration	0
Comité d'inspection professionnelle	7
Employeur	5
TOTAL	78

Suivi des demandes d'enquête

Dossiers actifs au 31 mars 2013	62
Dossiers ouverts au cours de l'exercice	78
Dossiers fermés sans porter plainte	34
Dossiers réglés en conciliation	0
Plaintes disciplinaires déposées	24
Dossiers actifs au 31 mars 2014	82

Demande de révision

Aucun dossier n'a fait l'objet d'une demande auprès du comité de révision.

Plaintes disciplinaires

Au total, 24 plaintes ont été déposées en cours d'exercice par le Bureau du syndic devant le conseil de discipline, lesquelles visaient 15 physiothérapeutes et 9 thérapeutes en réadaptation physique.

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage des comptes n'a été reçue.

Demande d'accès à l'information

Aucune demande d'accès à l'information n'a été acheminée au Bureau du syndic.

Exercice illégal et usurpation du titre réservé

Nombre d'enquêtes complétées

Portant sur l'exercice illégal	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	1
TOTAL	2

Nombre de poursuites pénales intentées

Portant sur l'exercice illégal	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	1
TOTAL	2

Nombre de jugements rendus

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	1
TOTAL	1

En 2014, la Cour du Québec a entériné une entente dans laquelle une personne non membre de l'OPPQ a plaidé coupable à des accusations d'exercice illégal de deux activités réservées aux membres de l'OPPQ et sur le fait qu'elle s'annonçait physiothérapeute sur le site Internet de la clinique. La Cour du Québec l'a condamnée à des amendes totalisant 8 000\$.

Membres du Bureau du syndic

M^{me} Louise Gauthier, pht, LL. M., syndique
M^{me} Judith Brillant, T.R.P., B. Sc., syndique adjointe (absente depuis septembre 2013)
M^{me} Michelle Bourassa, pht, LL. B., syndique adjointe
M^{me} Caroline Coulombe, T.R.P., syndique adjointe
M^{me} Maude Laliberté, pht, M. Sc., syndique adjointe
M^{me} Dominique Perron, pht, syndique adjointe (Décédée en décembre 2013)
M^{me} Louise Richard, T.R.P., avocate, syndique adjointe
M. Jean-François St-Amand, pht, syndic adjoint (à compter du 24 janvier 2014)
M^{me} Geneviève Angers, T.R.P., syndique correspondante (du 12 avril au 5 juillet 2013)
M^{me} Véronique Prévot, pht, syndique adjointe (à compter du 27 septembre 2013)
M^{me} Claire Bédard, T.R.P., syndique adjointe (à compter du 27 septembre 2013)
M^{me} Marisa Gambini, pht, syndique correspondante (à compter du 28 mars 2014)
M^{me} Gabrielle B. Marineau, T.R.P., syndique correspondante (à compter du 28 mars 2014)
Lise Tremblay, adjointe au Bureau du syndic

RAPPORT DES DIRECTIONS

Direction du développement et du soutien professionnels

RAPPORT DE LA DIRECTRICE | Sandy Sadler, pht

Mandat

La Direction du développement et du soutien professionnels (DDSP) a pour mandat de maintenir et d'améliorer la compétence des membres et de favoriser l'amélioration de la qualité de l'exercice de la physiothérapie au Québec. De plus, tous les dossiers liés au développement de la pratique sont sous la responsabilité de cette direction.

Principales activités

Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens

Le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens* stipule qu'un physiothérapeute désirant utiliser des aiguilles sous le derme (UASD) doit détenir une attestation délivrée par l'Ordre à cette fin.

Au cours de la période 2013-2014, les formations de l'Ordre ont permis à 42 physiothérapeutes d'obtenir cette attestation, élevant ainsi à 104 le nombre de physiothérapeutes pouvant pratiquer cette modalité au Québec.

Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ (94m)

Les travaux entourant l'élaboration des outils destinés à soutenir les membres dans l'application du Règlement 94m se sont poursuivis au cours de l'exercice. En premier lieu, une formation sur le règlement a été mise en ligne l'au-

tomne dernier. Composée de cinq études de cas, elle est accessible aux membres et aux non-membres sur le site Internet de l'Ordre. Trois outils ont également été traduits en anglais. Il s'agit du *Cahier explicatif*, de l'*Outil d'aide à la décision pour la prise en charge d'un patient par un T.R.P.* et de la *Démarche à suivre pour la prise en charge d'un patient par un T.R.P.*

Article 39.4 du Code des professions

Les activités d'information, de promotion et de prévention, prévues à l'article 39.4 du *Code des professions*, font partie intégrante du travail des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. La rédaction d'un document traitant de ces activités dans le contexte de la physiothérapie ainsi que des obligations professionnelles qui y sont rattachées a été complétée cette année.

Les pratiques avancées en physiothérapie

Pour les physiothérapeutes

Comme le mentionnait dans son présent rapport la présidente de l'Ordre, de nombreuses activités liées au dossier des pratiques avancées pour les physiothérapeutes ont été réalisées au cours de la présente période. La DDSP s'est particulière-

ment investie dans la rédaction d'un mémoire portant sur la prescription d'imagerie médicale par les physiothérapeutes. Ce mémoire a été présenté au Collège des médecins et fera l'objet de nos principales discussions avec ce partenaire essentiel au cours de la prochaine année.

Pour les thérapeutes en réadaptation physique

Le comité sur les pratiques avancées des T.R.P. s'est réuni trois fois au cours de l'année 2013-2014. Au cours de ces rencontres, le comité a élaboré une stratégie et un plan d'action respectant le mandat qui lui était confié, soit de proposer des actions permettant aux T.R.P. d'occuper tout leur champ de pratique et de soumettre des pistes de solutions en regard de l'élargissement de leur cadre réglementaire. Le plan d'action proposé par le comité a été entériné par le conseil d'administration en mars dernier et il sera arrimé au prochain plan stratégique de l'Ordre.

Mesures d'accueil des T.R.P. dans les programmes universitaires québécois de physiothérapie

La DDSP a produit un document décrivant les mesures d'accueil des T.R.P. dans les programmes universitaires québécois de physiothérapie. Ce document peut être consulté en ligne sur le site Internet de l'Ordre.

Le traitement interdisciplinaire des plaies chroniques et complexes

L'Ordre a poursuivi et terminé ses travaux portant sur le traitement interdisciplinaire des plaies chroniques et complexes avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. À la fin de cet exercice, il ne restait qu'à présenter le document *Une action concertée pour optimiser le traitement des plaies chroniques et complexes – Cadre de collaboration interprofessionnelle pour les ergothérapeutes, les infirmières et les professionnels de la physiothérapie* aux trois conseils d'administration concernés et à le diffuser. Rappelons que l'objectif de ce document est de

favoriser une action interprofessionnelle concertée auprès des clients présentant des plaies chroniques et complexes.

Guide d'intégration des physiothérapeutes en groupe de médecine de famille (GMF)

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré différents guides d'intégration des professionnels en GMF afin d'assister les médecins de famille dans le choix des professionnels de la santé dont les activités et les compétences sont les plus pertinentes pour répondre aux besoins spécifiques de leur clientèle. L'Ordre a été invité à collaborer à la rédaction du guide concernant les physiothérapeutes et l'a publié sur son site Internet.

Commotions cérébrales

En janvier dernier, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a mis sur pied un groupe de travail responsable d'examiner la question des commotions cérébrales survenant dans le cadre d'activités sportives et récréatives au Québec. Le mandat principal de ce groupe de travail consiste à dresser un état de la situation, à déterminer quelles avenues permettraient d'améliorer la situation et à formuler des recommandations au MELS pour l'élaboration de lignes directrices.

L'Ordre a été invité à présenter un portrait du contexte actuel de la gestion des commotions cérébrales au Québec en physiothérapie et à soumettre des recommandations permettant d'améliorer la situation. Le document *Pistes de solutions proposées par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec concernant la gestion des commotions cérébrales au Québec* présente le résultat de ces travaux.

Appareils à ultrasons en vente libre

Préoccupé par la vente d'appareils à ultrasons en pharmacie, dans d'autres magasins et par Internet, l'Ordre a procédé à une analyse juridique et scientifique visant à valider la légalité de la

vente libre de ces appareils. Les conclusions de ces analyses n'étaient pas encore complètement dégagées à la fin du présent exercice.

L'Ordre a également publié un avis de mise en garde à l'intention du public sur son site Internet et a fait part de ses préoccupations au Collège des médecins ainsi qu'à l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Pessaire d'essai

À la suite de démarches auprès du Collège des médecins, l'Ordre a apporté des modifications au document *Prise de position entourant l'insertion du pessaire dans le cadre de la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne*. Ces modifications précisent que le physiothérapeute peut désormais procéder à l'insertion d'un pessaire d'essai à une cliente sans que celle-ci ait besoin d'une autorisation préalable d'un médecin.

Activités de représentation et activités de formation

Dans le cadre de son mandat, la DDSP participe à de nombreuses activités de représentation et siège à plusieurs comités. Soulignons aussi que les membres de cette direction prennent part à diverses activités de formation pour rester à l'affût des tendances et des nouveautés dans le domaine de la physiothérapie.

Voici la liste des principales activités de représentation et de formation auxquelles la DDSP a participé :

- Congrès 2013 de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP)
- Journée de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)
- 5^e Colloque des dirigeants du CIQ
- 21st Annual Cochrane Colloquium
- Congrès canadien sur la santé vasculaire
- Colloque *Les soins de longue durée : Entourer, innover* de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM)

Durant l'année 2013-2014, la DDSP a siégé aux comités suivants :

- Table de concertation de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)
- Comité de suivi pour le projet *Thérapie par pression négative* de l'INESSS
- Comité consultatif de l'INESSS sur les guides de pratique en santé et services sociaux
- Comité des utilisateurs de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST)
- IRSST pour le projet *Ostéoarthrose du genou chez les travailleurs : bilan de connaissances portant sur l'évaluation clinique, la réadaptation et le retour au travail*
- Comité des utilisateurs de l'IRSST pour le projet *Les lésions professionnelles à l'épaule chez les travailleurs : l'évaluation clinique, la réadaptation et le retour au travail*
- Comité clinique du projet de révision des processus d'évaluation et de traitement des demandes liées au programme d'adaptation domiciliaire — volet ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Comité directeur du projet de révision des processus d'évaluation et de traitement des demandes liées au programme d'adaptation domiciliaire — volet MSSS

FORMATION CONTINUE

Le programme de formation continue de l'Ordre a poursuivi ses activités de maintien et de développement des compétences des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Les formations offertes sont présentées sur le site Internet de l'Ordre et mises à jour régulièrement.

Au cours de l'année 2013-2014, l'OPPQ a organisé près de 90 prestations de formation continue, procurant ainsi plus de 23 000 heures de formation continue (HFC) aux membres de l'Ordre qui s'y sont inscrits. Parmi ces prestations, 17 activités « globe-trotteur » ont eu lieu dans différents milieux et régions du Québec. Mentionnons également le succès remporté par l'activité « globe-trotteur » portant sur le concept diagnostique émis par le physiothérapeute, qui a eu lieu le 7 juin 2013 à Québec et qui a attiré plus de 90 physiothérapeutes.

Activités de formation continue facultatives organisées par l'Ordre	Durée de l'activité (heures)	Nombre de membres qui y ont participé
Activités pour physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique		
Affections rhumatismales inflammatoires et physiothérapie : pratique fondée sur des données probantes	12,5	11
Arthrose et prothèse d'épaule : démarche clinique en physiothérapie fondée sur des données probantes	10	14
De l'arthrose aux remplacements articulaires du membre inférieur et fracture de la hanche : interventions en physiothérapie	13	143
Démystifier la tendinopathie/bursopathie calcifiante et les alternatives thérapeutiques	7	32
La douleur vécue par la personne âgée souffrant de démence : intervention en physiothérapie	13	26
Électrothérapie — Partie A : Ultrasons, laser, stimulations vibratoires de basses fréquences	7	13
Électrothérapie — Partie A : Ultrasons, laser, stimulations vibratoires de basses fréquences — Partie B : Champs électromagnétiques pulsés d'extrêmes fréquences, électrostimulation diagnostique et stimulation des muscles dénervés	14	7
Évaluation et traitement des lésions nerveuses périphériques	7	13
Facilitation proprioceptive neuromusculaire (PNF) : application en physiothérapie	13	75
Interroger Internet pour répondre à des besoins cliniques en physiothérapie : c'est possible, facile et rapide !	12	47
Obstacles biopsychosociaux à la récupération — Partie 1 : Identification et interventions en physiothérapie	7	33
Obstacles biopsychosociaux à la récupération — Partie 2 : Initiation aux habiletés de communication en physiothérapie et au modèle de changement de comportement	13	75
Les ultrasons en mode dynamique et en mode statique (L.I.P.U.S.)	3,5	11
Utilisation des ultrasons dans le traitement des fractures	8	6
Vigilance sur la moelle spinale et la queue de cheval : examen et diagnostic différentiel selon l'axe neural	10	13
Vigilance sur le système nerveux autonome : compréhension et applications cliniques	10	45
Vigilance sur les nerfs crâniens : examen et implications cliniques	10	32

Activités de formation continue facultatives organisées par l'Ordre	Durée de l'activité (heures)	Nombre de membres qui y ont participé
Activités pour physiothérapeutes seulement		
Articulation temporo-mandibulaire : évaluation et traitement en physiothérapie (formation de base)	14	21
Articulation temporo-mandibulaire et désordres cranio-oraux-faciaux : approches en physiothérapie (formation avancée)	13	12
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée — Partie 1 : Connaissances de base et évaluation	13	54
Concept diagnostique en physiothérapie	6	92
Le défilé thoracique : une mystérieuse traversée	13	6
Le diagnostic émis par le physiothérapeute	3	29
Évaluation des affections orthopédiques vertébrales... du subjectif jusqu'au plan de traitement !	27	14
Instabilité de l'épaule : démarche clinique en physiothérapie	9	9
Lésions de la coiffe des rotateurs et pathologies associées. Démarche clinique en physiothérapie basée sur des données probantes	15,5	29
Pathologies discales : évaluation et traitement en physiothérapie	19,5	17
Plaies : interventions en physiothérapie — Partie 1 : Évaluation, prévention et traitements de base	20	11
Plaies : débridement des plaies dans l'intervention physiothérapique	13	9
Rééducation vestibulaire : introduction à la rééducation vestibulaire	20	80
Utilisation des aiguilles sous le derme — Cours de base	102	37
Utilisation des aiguilles sous le derme — Volet 1 : Phénomènes inflammatoires et aiguilles sèches	8	5
Utilisation des aiguilles sous le derme — Volet 2 : Aspect légal et administratif	6	5
Utilisation des aiguilles sous le derme — Mise à niveau des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme : pratique de l'aiguille sous le derme en physiothérapie au Québec	37	5
Utilisation des pessaires en rééducation périnéale et pelvienne pour les prolapsus génitaux	13	11
Activités pour thérapeutes en réadaptation physique seulement		
Capsulite, lésions de la coiffe des rotateurs et fracture de l'épaule : démarche clinique fondée sur des données probantes	20	13
Considérations cardiorespiratoires dans les programmes d'exercices	14	21
Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre	13	73
Pathologies musculosquelettiques du coude et de l'avant-bras : interventions en physiothérapie	11	14

Événement annuel *Physiothérapie 360°*

La troisième édition de *Physiothérapie 360°* s'est tenue les 22 et 23 novembre 2013 à l'hôtel Mortagne de Boucherville. Comme pour les années précédentes, l'événement traitait des différents rôles que tiennent les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation

physique dans l'exercice de leur profession. Plus de 600 participants se sont rassemblés au cours de ces deux journées de développement professionnel.

COMITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE

Le comité de recherche clinique en physiothérapie a deux grands mandats :

- Promouvoir la recherche clinique en physiothérapie.
- Évaluer les demandes de bourses et de subventions de recherche et recommander au conseil d'administration (CA) les projets sélectionnés.

À la lueur des changements associés notamment au passage à la maîtrise des physiothérapeutes et au financement de la recherche clinique au Québec, le comité exécutif de l'OPPQ a demandé une révision de la structure du comité. Conséquemment, ses travaux ont cessé temporairement à la fin de l'exercice.

Membres du comité au 11 mars 2014

M^{me} Isabelle Gagnon, pht, Ph. D., présidente (jusqu'au 10 novembre 2013)

M^{me} Isabelle Garceau, pht

M^{me} Joanne Goldberg, pht, M. Sc.

M^{me} Lisa Grilli, pht, M. Sc.

M^{me} Dahlia Kairy, pht, M. Sc.

M^{me} Mélanie Morin, pht, Ph. D.

M^{me} Marie-Hélène Milot, pht, Ph. D.

M. Uriel Pierre, pht, M. Sc., personne-ressource

Le comité a tenu trois réunions au cours de l'exercice 2013-2014.

Travaux menés par le comité de recherche clinique

- Participation à la mise à niveau du guide de politique et procédures du comité
- Discussion de la mise sur pied du nouveau fonds de recherche québécois en physiothérapie, en partenariat avec la Fondation de physiothérapie du Canada (FPC)

- Annonce de recrutement de nouveaux membres souhaitant se joindre au comité
- Recommandation au CA quant à la nomination des lauréats de bourses et de subventions
- Réflexion sur la révision des orientations du partenariat OPPQ-REPAR (Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation)
- Recommandation favorable au CA en vue d'une cotisation annuelle pour maintenir le programme de bourses et de subventions de l'OPPQ

Bourses et subventions remises par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Le concours du 31 janvier 2014 offrait au total 60 000 \$ en bourses et subventions. Les lauréats ainsi que le titre de leur projet sont présentés dans les tableaux suivants.

Lauréats des bourses et subventions de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, concours du 31 janvier 2014

Subvention de stage en recherche clinique

Lauréat	Responsable administratif (établissement ou personne)	Titre du projet	Montant
Paquin, Marie-Hélène	Chaire de recherche du Canada en santé urogynécologique et vieillissement, Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM)	Les exercices des muscles du plancher pelvien peuvent-ils réduire les signes et symptômes de l'atrophie vaginale chez les femmes âgées ?	7 500 \$
Leclerc, Mylène	Laboratoire de pathokinésiologie du CRIR, site IRGLM	Effets de l'ionophorèse à l'acide acétique en présence d'une calcification à l'épaule : une étude exploratoire	7 500 \$

Subvention de projet de recherche clinique

Lauréat	Responsable administratif (établissement ou personne)	Titre du projet	Montant
Maltais, Claudia	Hôpital Maisonneuve-Rosemont, programme clientèle d'oncologie	Effet d'un programme intensif de réadaptation chez les patients sous corticothérapie à haute dose après allogreffe de cellules souches hématopoïétiques	7 500 \$
Mercier, Joanie	Laboratoire Incontinence et Vieillesse du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM)	Impact d'un programme d'exercices du plancher pelvien sur la vascularisation péri-vaginale et péri-urétrale chez les femmes âgées avec incontinence urinaire	7 500 \$

Bourse d'études de maîtrise de type recherche

Lauréat	Titre du projet	Montant
Marois, Grégoire	Développement et validation d'un outil d'évaluation des critères de mobilisation sécuritaire en position debout des patients aux soins intensifs	7 500 \$
Lessard, Isabelle	Développement et validation d'une échelle de gravité pour la clientèle atteinte d'ataxie récessive spastique de Charlevoix-Saguenay (ARSCS) : volet fonctions cérébelleuses	7 500 \$

Subvention de recherche en partenariat OPPQ-REPAR

Lauréat	Titre du projet	Portion OPPQ
Esculier, Jean-François	Un essai clinique randomisé chez les coureurs récréatifs ayant un syndrome fémoro-patellaire : effets de différentes approches de réadaptation basées sur les mécanismes sous-jacents	7 500 \$
Gauthier, Cindy	Quantification de la capacité cardiorespiratoire des usagers d'un fauteuil roulant manuel pendant la réadaptation fonctionnelle intensive : fiabilité et validité d'un nouveau protocole d'évaluation sur tapis roulant motorisé en physiothérapie	7 500 \$

Direction de l'inspection professionnelle

RAPPORT DU DIRECTEUR | Gilbert Chartier, pht, M.A.P.

La Direction de l'inspection professionnelle (DIP), de concert avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), assume et coordonne la surveillance de l'exercice de la profession et procède à l'inspection portant sur la compétence des membres de l'Ordre.

La direction a atteint cette année les objectifs de son programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP) 2013-2014 en touchant plus de 1 000 membres lors de ses diverses activités de surveillance. Par ailleurs, elle a poursuivi ses travaux d'amélioration de ses outils d'inspection par l'ajout à sa grille d'autoévaluation du dossier patient, de la clientèle en rééducation vestibulaire ainsi que de l'approche par aiguilles sous le derme (UASD). Le bilan réflexif de la pratique professionnelle a également été simplifié par l'ordonnance logique des éléments particuliers du formulaire d'appréciation finale et de ceux de la nouvelle autoévaluation du portfolio.

Notons par ailleurs que le conseil d'administration (CA) a répondu favorablement à la recommandation du CIP de permettre à tous les membres ayant complété une activité d'inspection découlant du programme annuel d'inspection annuelle de s'octroyer jusqu'à 5 HFC en activités autonomes d'apprentissage.

Dans la poursuite de ses efforts de simplification du processus d'inspection pour ses membres, la DIP a mis en ligne en octobre 2013 de nouveaux formulaires pouvant être remplis à l'écran. Des démarches sont d'ailleurs en cours depuis janvier 2014 pour permettre aux membres de faire parvenir ces documents par voie électronique sécurisée dès l'automne 2014.

Deux journées d'étude ont eu lieu conjointement avec les membres du CIP et l'ensemble des inspecteurs. En juin 2013, les participants ont eu droit à une présentation sur la métacognition et l'approche réflexive de M. Joseph- Omer Dyer, physiothérapeute et professeur adjoint à l'École

de réadaptation de l'Université de Montréal. M^{me} Sandy Sadler, directrice du développement et du soutien professionnels (DDSP), a pour sa part présenté le nouveau portfolio Web. En janvier 2014, la journée d'étude a permis aux participants de réviser les dernières modifications apportées aux documents d'inspection. Les inspecteurs ont pu, dans un but d'uniformisation de leur évaluation des dossiers membres, procéder à un exercice d'évaluation commune d'un même dossier ainsi qu'à la présentation d'un dossier non conforme aux membres du comité d'inspection professionnelle.

Toujours dans cette optique d'uniformisation, un processus de rétroaction directe à l'inspecteur a été instauré en janvier 2014 afin que les membres puissent émettre leurs commentaires à la suite des résultats obtenus à la fin du processus. De plus, les 17 inspecteurs contractuels ont été rencontrés par le directeur de l'inspection professionnelle dans le cadre d'une évaluation bisannuelle. Finalement, la direction a également donné une formation intensive aux trois nouveaux inspecteurs ayant été engagés cette année.

Parallèlement, l'équipe de l'inspection professionnelle a rédigé deux articles parus dans les numéros du printemps et de l'automne 2013 de la revue *Physio-Québec*. Ainsi, les articles intitulés « La trousse d'inspection professionnelle : des outils d'amélioration de la pratique quotidienne » et « La PACC et l'inspection professionnelle : en soutien au développement professionnel par la pratique réflexive » ont permis aux membres de voir dans les documents d'inspection une contri-

bution à l'amélioration de leur pratique. Dans le même esprit d'amélioration, la DIP a entrepris en décembre 2013 une démarche pour offrir aux membres une formation en ligne sur la tenue des dossiers.

Mentionnons finalement que la révision du *Règlement sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie*

du Québec a été entreprise. La nouvelle version devrait être publiée en fin d'année 2014. Le nouveau *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* a pour sa part été publié le 15 novembre 2013.

À la fin de l'exercice financier 2013-2014, les objectifs prévus au programme annuel d'inspection professionnelle de l'Ordre étaient tous atteints.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE | Gilbert Chartier, pht, M.A.P., président

Membres du comité

M^{me} Jacinthe Fillion, T.R.P.

M^{me} Anne-Marie Gauthier, T.R.P.

M^{me} Jacynthe Giguère, pht

M^{me} Michèle Giguère, pht

M^{me} Anne Hatzoglou, pht

M^{me} Carolle Lavallée, pht

M. Yann Lapointe, T.R.P.

M^{me} Martine McMahan, pht

M^{me} Justine Couturier-Des Rochers, T.R.P.,
secrétaire du comité

Réunions du comité

Le CIP a tenu neuf rencontres ordinaires, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale, d'auto-évaluation et de visites particulières avec observation. En plus de ces neuf réunions, le CIP a siégé en division à 17 reprises, dont 13 fois pour les physiothérapeutes et 4 fois pour les thérapeutes en réadaptation physique, afin d'assurer le suivi des dossiers d'inspection particulière sur la compétence.

Signalements

Le CIP a reçu 27 signalements du Bureau du syndic ciblant un problème de compétence. Le CIP a donc procédé à l'examen des dossiers et a établi les modalités pour en assurer le suivi par les activités appropriées d'inspection.

De son côté, le CIP a porté à l'attention du Bureau du syndic sept dossiers de membres pour enquête sur infraction aux dispositions du *Code des professions*.

Programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP) 2013-2014

Cette année, 1 033 dossiers-membres ont été visés par l'une ou l'autre des activités d'inspection prévues au programme annuel, que ce soit par le volet d'autoévaluation, par les visites de surveillance générale ou encore par une visite d'inspection particulière sur la compétence. Outre les signalements reçus du Bureau du syndic et la reprise de certains dossiers suspendus en raison de congés de maternité ou autres, la sélection des membres soumis à une inspection s'est faite de façon aléatoire tout en respectant la proportion des catégories de permis des membres n'ayant jamais été inspectés.

Une priorité a été établie pour les membres ayant obtenu leur diplôme en 2011, comme prévu au programme d'inspection.

Autoévaluation

Le processus d'autoévaluation a permis d'atteindre les objectifs fixés par le PAIP 2013-2014. Ainsi, 857 membres ont reçu un avis d'inspection. De ce nombre, 794 membres ont rempli et remis leurs documents d'autoévaluation et 791 ont eu un rapport dressé à la suite de la tenue d'une rencontre du CIP, soit :

- 411 physiothérapeutes en milieu privé et public ;
- 380 thérapeutes en réadaptation physique en milieu privé et public.

Visites de surveillance générale

Tous les physiothérapeutes ou les thérapeutes en réadaptation physique pouvaient recevoir une visite d'inspection dans le cadre du programme annuel d'inspection professionnelle. Au total, 139 membres ont reçu une visite et 135 ont reçu leur rapport à la suite d'une rencontre du CIP, soit :

- 54 physiothérapeutes en milieu privé et public ;
- 81 thérapeutes en réadaptation physique en milieu privé et public.

Dans la mesure du possible, la moitié des membres inspectés étaient en pratique privée et l'autre moitié œuvrait dans le secteur public.

Enquêtes (inspections particulières)

Le comité d'inspection professionnelle a procédé à 10 inspections portant sur la compétence au courant de l'année 2013-2014, soit auprès de :

- 7 physiothérapeutes ;
- 3 thérapeutes en réadaptation physique.

Activités relatives à l'inspection professionnelle 2013-2014

Vérification

Membres visités	139
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	135
Formulaires ou questionnaires, avec étude de dossiers générale ou de dépistage, transmis aux membres	857
Formulaires ou questionnaires, avec étude de dossiers générale ou de dépistage, remplis et remis au comité d'inspection professionnelle	794
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire avec étude de dossiers générale ou de dépistage	791

Enquêtes (inspections particulières)

Membres ayant fait l'objet d'une enquête (inspection particulière)	10
Rapports d'enquête (inspection particulière) dressés	10

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou une formation

Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du conseil d'administration

Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	7
-------------------------------------------------------------------------	----------

Direction des communications

RAPPORT DU DIRECTEUR | Thierry Vogler, M.A.

Mandat

La Direction des communications œuvre au rayonnement de l'Ordre, de la physiothérapie et de ses professions auprès du public et de l'ensemble du milieu de la santé.

À ce titre, elle orchestre les campagnes et les activités de promotion, de publicité et de relations publiques, organise les événements de l'Ordre ou y collabore, et assure l'édition des publications. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'OPPQ auxquelles elle offre un service-conseil en matière de communications, d'information et de promotion. Elle veille par ailleurs à la communication entre l'Ordre et ses membres par le développement de stratégies et de moyens appropriés.

Ainsi, la Direction des communications conçoit, gère et réalise les plans stratégiques et opérationnels de communication destinés aux publics internes et externes de l'Ordre, conformément à la mission et aux objectifs de l'organisation.

Campagne de promotion et de publicité

En adéquation avec sa stratégie de communication et de publicité destinée à faire connaître au grand public les professionnels de la physiothérapie ainsi que l'étendue de leur champ de pratique, la Direction des communications a poursuivi le déploiement de sa campagne.

Télévision

Le message publicitaire télévisé de 30 secondes a été diffusé pour une deuxième année durant plusieurs semaines entre janvier et mars 2014. Le message a été principalement diffusé à des heures de grande écoute sur les chaînes d'ICI Radio-Canada (RC), du Réseau de l'information (RDI), de LCN et de TVA.

Web

Message en anglais

La version anglaise du message de 30 secondes a été diffusée en ouverture d'émissions sur le site Web de la chaîne CTV.

De nouvelles vidéos pour présenter la physiothérapie au grand public

La Direction des communications a procédé à la conception et à la mise en ligne de 11 capsules vidéo visant à informer le grand public sur diverses interventions possibles en physiothérapie. Ces vidéos s'ajoutent à l'outil interactif Web développé en 2012-2013 et dans lequel sont présentés divers maux pouvant être traités en physiothérapie.

Bannières publicitaires Web

Parallèlement à la diffusion télévisée, des bannières Web harmonisées à la campagne de publicité ont été affichés sur différents sites Internet. Des hyperliens menant au site de l'OPPQ étaient intégrés sur chacune des bannières cliquables.

Blogue

En novembre 2013, un blogue a été mis en ligne afin de transmettre au grand public des conseils et de l'information sur les différents contextes de soins et divers maux pouvant être traités en physiothérapie. Rédigés en collaboration avec des professionnels de la physiothérapie, les

articles publiés abordent une grande variété de sujets susceptibles d'intéresser presque tous les types de clientèles.

Site Internet

Plusieurs changements importants réalisés au cours des deux dernières années ont permis d'enrichir le site Internet en matière de contenus et de fonctionnalités.

Mise en ligne du contenu destiné au public anglophone

En juin 2013, l'OPPQ a procédé à la mise en ligne d'une version anglaise du site destinée au grand public. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de communication et de publicité développée pour faire connaître l'étendue du champ de pratique des professionnels de la physiothérapie au grand public québécois. Ainsi, plusieurs rubriques du site actuel ont été traduites afin d'informer le public anglophone sur les professions, les conditions d'admission à l'OPPQ et le rôle et la mission de l'Ordre.

Simplification de l'outil de recherche d'un professionnel

Plusieurs améliorations ont été apportées à l'outil de recherche en ligne « Trouver un professionnel ». Ainsi, la réduction du nombre de champs, la précision de termes liés à la rubrique « Conditions et approches » et la révision de la classification de certains éléments simplifient la recherche dans le système de référence.

Déploiement d'une stratégie de positionnement

Au cours de l'année 2013-2014, l'OPPQ a entrepris une série de démarches afin d'améliorer sa position sur les moteurs de recherche. Considérant que celle-ci constitue l'une des principales sources de trafic sur un site Web, la Direction des communications a déployé une stratégie de référencement en collaboration avec une firme spécialisée dans le domaine.

Trafic en ligne

Au cours de l'année 2013-2014, plus de 300 000 visites ont été enregistrées sur le site Internet de l'OPPQ et plus d'un million de pages ont été consultées¹. Depuis 2011, la fréquentation du site a augmenté de plus de 25%.

Communications aux membres

Outre son site Internet et la réponse aux questions des membres par courriel ou par téléphone, l'Ordre dispose de trois principaux canaux de diffusion auprès de ses membres : la revue *Physio-Québec*, l'infolettre *Physio-Québec Express* et les envois postaux.

Physio-Québec

Au cours du printemps 2013, l'OPPQ a procédé à la refonte visuelle et éditoriale de sa revue bisannuelle *Physio-Québec*. Si elle est de nouveau offerte en format imprimé, les membres peuvent toutefois continuer d'accéder à la version en ligne, qui a également été entièrement renouvelée.

En plus de servir de référence aux physiothérapeutes et aux thérapeutes en réadaptation physique, cet outil de communication vise aussi à parler de leurs professions et de leurs réalisations de même qu'à présenter les activités de l'Ordre et ses services.

Physio-Québec Express

L'OPPQ a transmis à ses membres 25 bulletins électroniques *Physio-Québec Express* au cours de l'exercice 2013-2014. Ces communications traitaient de sujets divers, comme des affaires administratives et des événements de l'Ordre ainsi que des activités relatives à la profession.

Envois postaux

L'OPPQ effectue annuellement des envois postaux à l'ensemble de ses membres pour lui

¹ D'après les données analysées entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014 dans Google Analytics (outil d'analyse d'activité Web).

communiquer toute information importante ou statutaire. Au total, quatre courriers ont été acheminés aux membres par la poste au cours de cet exercice financier. Ces envois contenaient, entre autres, de l'information relative à des événements, dont l'assemblée générale annuelle, à la réglementation et à la réinscription au Tableau des membres, ainsi que divers messages des différentes directions de l'OPPQ.

Dons et commandites

Au cours de l'année 2013-2014, une demande de don et une demande de commandite ont été acceptées par l'OPPQ afin de contribuer à des activités planifiées par des organismes à but non lucratif :

- Remise d'un don de 1 000\$ au Tour cycliste Charles-Bruneau, organisé par la Fondation du Centre de cancérologie Charles-Bruneau. L'activité s'est déroulée du 1^{er} au 5 juillet 2013.
- Remise de 1 000\$ pour commanditer l'activité Autour des jeunes Desjardins, organisée par le pavillon Wilbrod-Dufour de l'école secondaire de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean. L'activité s'est déroulée du 19 au 21 mai et du 1^{er} au 30 juin 2013.

Rappelons qu'une politique d'octroi des dons et commandites a été adoptée au sein de l'Ordre en mars 2013 dans le but d'encadrer l'évaluation et la gestion des demandes de dons et commandites qui sont adressées à l'OPPQ.

Événements et activités

Tournée d'information

Dans le cadre de la tournée d'information de l'OPPQ effectuée dans cinq villes du Québec en juin 2013, la Direction des communications a coordonné la production de quatre capsules vidéo. Les membres n'ayant pu assister à l'une des séances pouvaient ainsi s'informer sur le contenu des présentations.

Semaine de la physiothérapie

À l'occasion de la Semaine de la physiothérapie qui s'est déroulée du 23 au 29 septembre 2013, l'OPPQ a diffusé un communiqué sur le fil de presse rappelant que la physiothérapie peut traiter un vaste éventail de problèmes. Par la même occasion, l'OPPQ a rappelé à ses membres de quelles manières ils peuvent, eux aussi, contribuer à la promotion de leurs professions.

Physiothérapie 360°

En novembre 2013, la Direction des communications a participé à l'événement annuel de développement professionnel *Physiothérapie 360°*. Elle a tenu un kiosque au salon des exposants, créant ainsi un point de rencontre entre les membres et le personnel de l'OPPQ.

Appui à la campagne du Conseil interprofessionnel du Québec

Au cours de l'année 2013-2014, les 45 ordres professionnels et le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) se sont associés dans une campagne d'information menée sous le thème « Ordre de protéger ».

Diffusée essentiellement dans les médias sociaux, cette campagne avait pour premier objectif d'informer la population sur la mission des ordres professionnels et les moyens dont ils disposent pour s'en acquitter. La campagne mettait également en lumière la contribution sociale et économique de ces acteurs importants de la société.

En appui à cette campagne, la Direction des communications a produit, entre autres, une capsule vidéo destinée à être diffusée sur le site Web de la campagne. On y voit M^e Claude Laurent, directeur général et secrétaire de l'Ordre, expliquer les démarches à suivre pour obtenir un permis d'exercice délivré par l'OPPQ. Des nouvelles annonçant la campagne ont également été publiées sur le site Web de l'Ordre.

Autres productions

Compte-rendu électronique du conseil d'administration

Depuis novembre 2012, la Direction des communications produit et met en ligne une capsule vidéo à la suite de chaque séance du conseil d'administration (CA), dans laquelle les points saillants de la réunion sont présentés par la présidence du CA. Au cours de l'année 2013-2014, six vidéos ont été publiées en ligne. Ces capsules ont pour but d'informer les membres des principaux projets et dossiers en cours.

Refonte des feuillets *Professions*

La Direction des communications a procédé à une refonte visuelle complète des feuillets *Professions* et mis à jour certains éléments de leur contenu. Distribués lors des journées d'orientation dans les écoles secondaires ou encore lors des activités portes ouvertes des cégeps et des universités, ces documents présentent, entre autres, le cursus à suivre pour devenir un professionnel de la physiothérapie.

Affiche *Demandez le bon reçu*

En collaboration avec le Bureau du syndic, la Direction des communications a participé à la production d'une affiche intitulée *Demandez le bon reçu*. Destinée à la clientèle des cliniques privées, cette affiche indique les éléments essentiels qui devraient se trouver sur un reçu conforme. Plusieurs exemplaires de cet outil ont été transmis aux gestionnaires des cliniques privées.

Politique de communication

Adoptée par le conseil d'administration en avril 2013, la politique de communication définit les grandes orientations devant guider les communications internes et externes de l'OPPQ, incluant celles qu'il entretient avec ses membres. Elle a été rédigée par la Direction des communications dans le but de favoriser une gestion et une coordination efficaces des activités de communication, de manière à en optimiser la fonction stratégique. Elle a aussi comme objectif d'assurer la qualité, la pertinence, la cohérence et la constance des communications auprès de l'ensemble des publics de l'Ordre.

Politique de réponse aux demandes adressées à l'OPPQ par ses différents publics

Adoptée par le conseil d'administration en mars 2014, cette politique a pour but d'encadrer et de documenter le processus de traitement des demandes liées aux activités professionnelles et à la compréhension de la réglementation. Elle favorise ainsi une gestion harmonisée et un traitement uniforme des demandes et propose une procédure permettant de guider l'ensemble du personnel concerné quant aux démarches à suivre pour y répondre de manière efficace et cohérente dans le respect du mandat de l'Ordre.

Mentionnons que cette politique a été conçue à la suite d'une analyse rigoureuse, qui s'est déroulée pendant une année, du type de question qui était adressée à l'Ordre par ses différents publics.

Direction des services administratifs

RAPPORT DE LA DIRECTRICE | Dominique Serre, B.A.A.

Mandat

La Direction des services administratifs joue un rôle consultatif essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources humaines, financières, matérielles, informatiques ainsi qu'à la planification budgétaire, et ce, en accord avec les décisions du conseil d'administration.

Ressources humaines

Cette direction voit à l'application des politiques de fonctionnement interne conformément aux orientations du conseil d'administration. La gestion des payes, les horaires de travail, les vacances, l'assurance collective et l'accueil des nouveaux employés relèvent aussi de la Direction des services administratifs.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le regroupement d'ordres professionnels par l'entremise du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a permis d'offrir au personnel de l'Ordre une assurance collective bonifiée à moindre coût.

La Direction des services administratifs a également procédé à la révision et à la mise à jour de l'ensemble des conditions de travail du personnel.

Ressources financières et matérielles

À ce titre, la Direction des services administratifs veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations liées à la comptabilité de l'Ordre. Cette direction soumet aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toutes questions d'ordre administratif et comptable. De plus, elle répond à toute requête relative aux ressources matérielles et collabore à la mise à jour des procédures de sécurité de l'immeuble.

Durant l'année 2013-2014, l'OPPQ a entamé des démarches pour le transfert de compte ainsi que l'ensemble des paiements en ligne de l'Ordre, de la Banque Royale vers Desjardins. Cet exercice permettra à l'Ordre de réaliser d'importantes économies sur les frais bancaires et cartes de crédit.

Ressources informatiques

Ce service, en collaboration avec des spécialistes des technologies d'information, est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

Au cours de la dernière année, un formulaire d'inscription électronique a été élaboré pour les membres qui voudront se prévaloir du règlement sur l'exercice en société.

La direction voit également à la gestion, à l'entretien, à la mise à niveau et à la sécurité du réseau informatique de l'Ordre par la supervision de son contrat d'impartition avec un fournisseur reconnu.

Réinscription au Tableau des membres

En collaboration avec l'adjointe à l'admission, la Direction des services administratifs gère l'ensemble des activités liées à la réinscription au Tableau des membres, à la production du formulaire électronique d'inscription, au traitement de l'information, à la gestion des cotisations ainsi qu'à l'émission de la carte de membre.

RAPPORT DES AUTRES COMITÉS TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC

Conseil de discipline

Mandat

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

Activités

Au cours de l'exercice 2013-2014, 24 nouvelles plaintes ont été déposées auprès de la secrétaire du Conseil de discipline.

La totalité des plaintes reçues par la secrétaire du Conseil de discipline a été déposée par le Bureau du syndic, dont 5 déposées par la syndique et 19 par les syndiques adjointes.

Le Conseil de discipline a tenu 24 audiences disciplinaires au cours de l'année 2013-2014.

Conseil de discipline

M^e Jacques Parent, président

M^e Jean-Guy Gilbert, président suppléant

M^e Delpha Bélanger, président suppléant

M^e Marie-France Salvas, secrétaire

M^{me} Julie Dubuc, secrétaire adjointe

Membres du Conseil de discipline

Physiothérapeutes

M^{me} Marjolaine Boulay

M^{me} Sonia Bureau

M^{me} Michèle Comtois

M^{me} Francine Demers

M^{me} Monique Gagnon

M. Daniel Gervais

M^{me} Barbara Hamelin

M. Daniel Racine

M^{me} Hélène Riverin

M. Denis Pelletier (retrait volontaire de décembre à avril 2014)

M^{me} Renée Audet

M. Dany Gagnon

M. Vincent Piette

M^{me} Johanne Tardif

Thérapeutes en réadaptation physique

M^{me} Guylaine Beaumont

M^{me} Louise Bérubé

M^{me} Sophie Brunet

M^{me} Martine Desbiens

M. Louis Deschênes

M^{me} Nadia Dugas

M^{me} Fabienne Jean

M^{me} Nicole Robert-Viens

M^{me} Johanne Rose

M^{me} Gervaise Tardif

M. Martin Poirier

M. Claude Beaudoin

Parmi ces membres, 21 ont siégé au cours de l'exercice 2013-2014.

Nature des plaintes entendues	Plaintes portées par la syndique ou une syndique adjointe
Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession	22
Expression de propos abusifs à caractère sexuel avec ses clients	2
Défaut de ne pas avoir avisé le secrétaire général de l'Ordre du changement d'adresse de son lieu de travail dans les 30 jours	1
Omission d'intervenir auprès des employés lors d'une contravention à la réglementation	9
Manque d'intégrité	13
Défaut d'exercer sa profession selon les normes reconnues par la science et la pratique de la physiothérapie	3
Défaut de respecter les conditions et restrictions de son permis d'exercice	1
Omission de s'identifier au permis dont le professionnel est titulaire	1
Omission de procéder à l'évaluation du rendement fonctionnel du client avant de le traiter	5
Multiplication des actes professionnels	5
Établissement de liens intimes avec un client	2
Fausse déclarations dans un rapport, un document ou un traitement donné à un client	12
Réclamation d'honoraires injustifiés pour des services professionnels non rendus	1
Fausse représentations au niveau de sa compétence, de l'étendue ou de l'efficacité de ses services	1
Publicité trompeuse, incomplète ou susceptible d'induire en erreur	1
Défaut de collaborer à l'enquête du Bureau du syndic de l'Ordre	1
Défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue des dossiers	6
Défaut de respecter l'article 4 du Décret d'intégration	2

Le Conseil de discipline a rendu 20 décisions

Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	13
Déclaration sur culpabilité	2
Déclaration sur sanction	2
Déclaration d'une requête en radiation provisoire	1
Déclaration sur culpabilité et acquittement	2

Parmi ces décisions, 19 ont été rendues par le Conseil de discipline dans le délai de 90 jours de la prise en délibéré.

Les sanctions imposées par le Conseil de discipline

Amende	3
Amende et radiation	0
Réprimande et amende	8
Réprimande, amende et radiation	3
Radiation provisoire	1

Le Conseil de discipline n'a émis aucune recommandation au conseil d'administration.

Une décision disciplinaire a été portée en appel au Tribunal des professions par le Bureau du syndic.

Comité de révision des plaintes

Mandat

Le Comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête au sujet d'un membre, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre ce membre devant le Conseil de discipline.

Membres du Comité de révision au cours de l'exercice 2013-2014

M. Hugo Rioux, pht

M. André Caron, pht

M^e Daniel Gervais, administrateur nommé par l'Office des professions

Secrétaire

M^e Claude Laurent

Secrétaire suppléante

M^e Marie-France Salvat

Réunion et activités

Au cours de l'exercice 2013-2014, aucune demande d'avis n'a été reçue.

Le Comité de révision a tenu une seule séance pour étudier deux demandes d'avis qui avaient été déposées à la fin de l'exercice 2012-2013.

Après analyse des demandes soumises, le Comité est d'avis qu'il y avait lieu de suggérer à la syndique adjointe de mener à terme ses enquêtes et de rendre par la suite de nouvelles décisions quant à l'opportunité de porter plainte devant le Conseil de discipline.

Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique

Division des physiothérapeutes

Membres nommés par le conseil d'administration

M^{me} Lucie Forget, pht

M. Joseph-Omer Dyer, pht

Membres nommés par la Conférence des recteurs et principaux des universités (CREPUQ)¹

M^{me} Judith Soicher, pht, directrice du programme de physiothérapie, Université McGill

M. Michel Tousignant, pht, directeur du programme de physiothérapie, Université de Sherbrooke

Membre nommée par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M^{me} Lucie Vézina

Division des thérapeutes en réadaptation physique

Membres nommés par le conseil d'administration

M^{me} Carole Ducharme, T.R.P.

M^{me} Maryse Gagnon, T.R.P.

Membres nommés par la Fédération des cégeps

M. Réjean Bergeron, directeur des études, Cégep de Sherbrooke

M^{me} Hélène Allaire, directrice des études, Collège Marie-Victorin

Membre nommée par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M^{me} Hélène Charpentier

Ce comité consultatif est prévu aux règlements de l'Ordre et a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.

Le comité a tenu deux réunions en 2013-2014.

Le comité n'a formulé aucun avis au conseil d'administration.

Principaux dossiers à l'ordre du jour des réunions du comité :

- Rencontre entre les membres et M^{me} Sylvie St-Hilaire, gestionnaire-conseil à la Direction de la planification de la main-d'œuvre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), afin de discuter des solutions possibles au manque de places de stage pour tous les étudiants des deux niveaux de formation.
- Plan d'action 2013-2014 de l'OPPQ.
- Continuum de formation DEC-Bacc.-Maîtrise. Un document présentant les mesures d'accueil des thérapeutes en réadaptation physique dans les programmes universitaires québécois de physiothérapie a été constitué et déposé sur le site Internet de l'OPPQ.

¹ Depuis le 10 janvier 2014, la CREPUQ se nomme *Bureau de coopération interuniversitaire* (BCI)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Permis délivrés

Physiothérapeute : 246

Thérapeute en réadaptation physique : 167

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe

Hommes : 1 040 pht, 256 T.R.P

Femmes : 3 678 pht, 2 217 T.R.P

Autorisations spéciales

Autorisations accordées : 35

Autorisations renouvelées : 0

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période : 7 191

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période, par région administrative

Numéro de la région	Région	Nombre total de membres	Nombre de pht	Nombre de T.R.P.
01	Bas-Saint-Laurent	198	117	81
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	325	132	193
03	Capitale-Nationale	771	587	184
04	Mauricie	256	155	101
05	Estrie	367	213	154
06	Montréal	1 937	1 435	502
07	Outaouais	254	215	39
08	Abitibi-Témiscamingue	113	51	62
09	Côte-Nord	75	35	40
10	Nord-du-Québec	33	11	22
11	Gaspésie-Îles-de-la Madeleine	95	49	46
12	Chaudière-Appalaches	331	190	141
13	Laval	332	221	111
14	Lanaudière	353	185	169
15	Laurentides	413	260	153
16	Montérégie	1 080	698	382
17	Centre-du-Québec	159	84	75
99	Hors Québec	98	80	18

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de la ou des cotisations supplémentaires, s'il y a lieu, selon la classe de membres

Classes de membres	Nombre de membres	Montant de la cotisation annuelle
Membre régulier physiothérapeute	4 663	496 \$
Membre régulier thérapeute en réadaptation physique	2 439	482 \$
Membre retraité physiothérapeute	51	50 \$
Membre retraité thérapeute en réadaptation physique	4	36 \$
Physiothérapeute hors Québec	31	248 \$
T.R.P. hors Québec	3	241 \$

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période

Détenant un permis temporaire : 12 ;

Détenant un permis restrictif : 0 ;

Détenant un permis restrictif temporaire : 6.

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période

Détenant un permis de physiothérapeute : 4 718 ;

Détenant un permis de thérapeute en réadaptation physique : 2 473.

Inscriptions au Tableau

Total des inscriptions : 7 191

Premières inscriptions : 413 (pht et T.R.P)

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles : 1

Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles : 0

Radiations du Tableau, par motif

Non-paiement de la cotisation : 224

Retrait volontaire : 232

Décision disciplinaire : 3

Radiation provisoire : 1

Décès : 1

Suspension ou révocation de permis

Physiothérapeute : 0

Thérapeute en réadaptation physique : 0

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de pht	Nombre de T.R.P.	Montant de la garantie	
			Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance collective (publique, entière et réduite)	1 811	1 080	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Contrat d'assurance individuelle (privée, entière et réduite)	2 463	1 256	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption (annexe)	228	127	0	0
Autres (ACP, Ostiguy, Beauchamps)	140	4	0	0

Tarifs	pht	T.R.P.
Privée entière	81,75 \$	31,07 \$
Privée réduite	40,88 \$	15,54 \$
Publique entière	12,54 \$	12,54 \$
Publique réduite	6,27 \$	6,27 \$

Personnel de l'OPPQ

Présidence

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A., présidente

Direction générale et secrétariat

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A., directeur général et secrétaire

M^{me} Helene Brosseau, adjointe à l'admission, jusqu'au 20 février 2014

M^{me} Julie Desrosiers, adjointe à l'admission, à compter du 21 février 2014

M^{me} Julie Dubuc, adjointe aux services juridiques et secrétaire adjointe du Conseil de discipline

M^{me} Caroline Forant, adjointe à la présidence et à la direction générale

M. Uriel Pierre, pht, M. Sc., coordonnateur à l'admission

M^e Marie-France Salvat, avocate, secrétaire du Conseil de discipline

Bureau du syndic

M^{me} Louise Gauthier, pht, LL. M., syndique

M^{me} Judith Brillant, T.R.P., B. Sc., syndique adjointe (absente depuis septembre 2013)

M^{me} Véronique Prévot, pht, syndique adjointe, à compter du 30 septembre 2013

M^{me} Claire Bédard, T.R.P., syndique adjointe, à compter du 1^{er} octobre 2013

M^{me} Lise Tremblay, adjointe du Bureau du syndic

Inspection professionnelle

M. Gilbert Chartier, pht, M.A.P., directeur de l'inspection professionnelle

M^{me} Yolanda Baggio, pht, inspectrice

M^{me} Justine Couturier-Des Rochers, T.R.P., chargée de dossiers à l'inspection professionnelle

M^{me} Catherine Laurin, adjointe à l'inspection professionnelle

M. Régis Paillé, T.R.P., inspecteur

Développement et soutien professionnels

M^{me} Sandy Sadler, pht, directrice du développement et du soutien professionnels

M^{me} Sylvie Bérard, adjointe à la Direction du développement et du soutien professionnels

M^{me} Rosane Bigras, adjointe à la Direction du développement et soutien professionnels

M^{me} Marjolaine Lajoie, pht, chargée de projets

M. Alain Rousseau, T.R.P., chargé de projets, jusqu'au 14 septembre 2013

M^{me} Mélanie Benoit, T.R.P., CAT(c), chargée de projets, à compter du 17 octobre 2013

Communications

M. Thierry Vogler, M.A., directeur des communications

M^{me} Sandra Chabannel, agente de communication

Services administratifs

M^{me} Dominique Serre, B.A.A., directrice des services administratifs

M^{me} Julie Desrosiers, réceptionniste-secrétaire, jusqu'au 20 février 2014

M^{me} Helene Brosseau, réceptionniste-secrétaire, à compter du 21 février 2014

M^{me} Lyne L'Archevêque, adjointe administrative

RAPPORT FINANCIER

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également

l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 27 septembre 2013.

Mazars David Broquin, S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, le 19 septembre 2014

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A111096

RÉSULTATS | exercice clos le 31 mars 2014

				Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2014 Total	2013 Total
	Fonds d'administration	Fonds de recherche	Fonds spécial	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
PRODUITS							
Cotisations professionnelles	3 280 560\$	—\$	—\$	—\$	—\$	3 280 560\$	3 192 437\$
Contributions des membres	—	71 950	—	—	—	71 950	105 000
Revenu d'inscriptions	77 239	—	—	—	—	77 239	76 688
Formation continue	472 244	—	—	—	—	472 244	414 776
Amendes disciplinaires	157 329	—	—	—	—	157 329	135 560
Étude de dossiers	54 287	—	—	—	—	54 287	36 381
Congrès et symposiums	168 774	—	—	—	—	168 774	131 052
Intérêts	21 426	—	—	1 782	169	23 377	28 101
Publicité	45 321	—	—	—	—	45 321	43 318
Administration	9 235	—	—	—	—	9 235	8 172
Subventions (note 3)	376 055	—	—	—	—	376 055	30 146
Location	38 012	—	—	—	—	38 012	9 833
Ristournes	41 848	—	—	65 079	—	106 927	107 091
	4 742 330	71 950	—	66 861	169	4 881 310	4 318 555
CHARGES							
Comité exécutif et conseil d'administration	83 976	—	—	—	—	83 976	78 597
Administration générale	1 600 623	—	—	—	—	1 600 623	1 322 561
Bureau de la présidence	178 903	—	—	—	—	178 903	162 734
Formation continue	792 440	—	—	—	—	792 440	741 435
Inspection professionnelle	467 306	—	—	—	—	467 306	447 155
Secrétariat général	797 545	—	—	—	—	797 545	405 735
Bureau du syndic	465 620	—	—	—	—	465 620	374 832
Communications	464 363	—	—	—	—	464 363	409 318
Bourses et subventions	—	60 383	—	—	—	60 383	114 215
Conseil de discipline	35 445	—	—	—	—	35 445	24 747
	4 886 221	60 383	—	—	—	4 946 604	4 081 329
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(143 891)\$	11 567\$	—\$	66 861\$	169\$	(65 294)\$	237 226\$

BILAN | au 31 mars 2014

				Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2014 Total	2013 Total
	Fonds d'administration	Fonds de recherche	Fonds spécial	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	375 522 \$
Placement temporaire (note 4)	3 626 000	—	—	—	—	3 626 000	3 034 000
Débiteurs (note 5)	137 394	—	—	—	—	137 394	277 253
Ristournes à recevoir	8 948	—	—	65 079	—	74 027	74 128
Dépôts — La Capitale assurances générales inc.	—	—	—	—	1 782	1 782	3 278
Frais payés d'avance	158 489	—	—	—	—	158 489	17 360
À recevoir du (dû au) fonds d'administration	(751 269)	108 324	642 945	—	—	—	—
À recevoir du (dû au) fonds de stabilisation des primes	—	—	—	(65 079)	65 079	—	—
	3 179 562	108 324	642 945	—	66 861	3 997 692	3 781 541
Dépôts — La Capitale assurances générales inc.	—	—	—	150 000	—	150 000	150 000
Immobilisations corporelles (note 6)	132 200	—	—	—	—	132 200	103 405
Actifs incorporels (note 7)	217 021	—	—	—	—	217 021	251 767
	3 528 783 \$	108 324 \$	642 945 \$	150 000 \$	66 861 \$	4 496 913 \$	4 286 713 \$
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Découvert bancaire	2 986 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	2 986 \$	— \$
Créditeurs (note 8)	555 933	20 000	—	—	—	575 933	656 937
Dû à l'Office des professions du Québec	113 573	—	—	—	—	113 573	89 337
Primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur	167 003	—	—	—	—	167 003	184 097
Cotisations et autres produits perçus d'avance	2 319 334	43 020	—	—	—	2 362 354	2 008 970
	3 158 829	63 020	—	—	—	3 221 849	2 939 341
Avantages incitatifs relatifs au bail	27 445	—	—	—	—	27 445	34 459
	3 186 274	63 020	—	—	—	3 249 294	2 973 800
ACTIF NET							
Investi en immobilisations	349 221	—	—	—	—	349 221	355 172
Non affecté	(6 712)	—	—	—	66 861	60 149	331 059
Affectations externes	—	45 304	—	—	—	45 304	33 737
Affectations internes	—	—	642 945	150 000	—	792 945	592 945
	342 509	45 304	642 945	150 000	66 861	1 247 619	1 312 913
	3 528 783 \$	108 324 \$	642 945 \$	150 000 \$	66 861 \$	4 496 913 \$	4 286 713 \$

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET | exercice clos le 31 mars 2014

	Fonds d'administration				Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2014 Total	2013 Total
	Investi en immobilisations	Non grevé d'affectations	Fonds de recherche	Fonds spécial	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT	355 172\$	261 917\$	33 737\$	442 945\$	150 000\$	69 142\$	1 312 913\$	1 075 687\$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(145 704)	1 813	11 567	—	66 861	169	(65 294)	237 226
Investissement en immobilisations	139 753	(139 753)	—	—	—	—	—	—
Virement interfonds (note 9)	—	(130 689)	—	200 000	(66 861)	(2 450)	—	—
SOLDE DE FONDS À LA FIN	349 221\$	(6 712)\$	45 304\$	642 945\$	150 000\$	66 861\$	1 247 619\$	1 312 913\$

FLUX DE TRÉSORERIE | exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(65 294)\$	237 226\$
Amortissement des immobilisations corporelles	51 190	40 385
Amortissement des actifs incorporels	94 514	82 560
Amortissement de l'avantage incitatif au bail	(7 014)	(7 014)
	73 396	353 157
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	278 353	225 796
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	351 749	578 953
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(79 985)	(36 712)
Acquisition d'actifs incorporels	(59 768)	(174 301)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(139 753)	(211 013)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	211 996	367 940
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 412 800	3 044 860
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 624 796\$	3 412 800\$

Notes afférentes aux états financiers

1. Identification et secteur d'activité

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale responsabilité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par ses statuts, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (« Manuel de CPA Canada ») – Comptabilité, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds.

Fonds d'administration

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées.

Les charges de ce fonds sont présentées par fonction à l'état des résultats. Les charges imputées à chaque fonction y sont directement attribuables et aucune ventilation de charges

n'est effectuée entre les différentes fonctions présentées à l'état des résultats.

Fonds de recherche

Le fonds de recherche est constitué par l'affectation d'une portion des cotisations professionnelles qui est spécifiquement désignée au versement de bourses et de subventions aux membres qui se sont distingués dans la recherche clinique.

Fonds spécial

Le fonds spécial a été constitué par l'affectation interne de surplus d'opérations de l'Ordre dans le but de faire face à des éventualités. L'utilisation de ces affectations internes doit faire l'objet d'approbation par le conseil d'administration.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre a signé un contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres avec La Capitale assurances générales inc. échéant le 31 mars 2019. En vertu de ce programme, les membres versent la prime d'assurance requise en même temps que leur cotisation professionnelle.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle » laquelle prévoit les modalités de gestion du programme d'assurance. Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019. Aux fins de garantir la stabilité des primes futures, un fonds de stabilisation des primes a été constitué depuis le 1^{er} avril 2006 à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts faits par l'Ordre. L'Ordre s'est engagé à maintenir un minimum de 150 000 \$ dans ce fonds, montant

soumis aux risques d'assurance. Le programme d'assurance est également assorti d'un fonds de prévention lequel est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis aux risques d'assurances. Ce fonds est constitué à même les surplus d'opérations d'assurances et des intérêts du fonds de stabilisation des primes lorsque ce dernier a atteint la somme de 150 000 \$ ainsi que des intérêts propres à ce fonds et des dépôts de l'Ordre. Le solde de ce fonds est remboursable à l'Ordre sur demande.

Les fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale, assurances générales inc. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, diminué de 0,5%. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges ayant fait l'objet d'affectations internes.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges non affectés.

Constataion des produits

Apports

L'Ordre applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode :

Les apports non affectés à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des fins spécifiques pour lesquels un fonds existe sont constatés à titre de produits du fonds correspondant lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable

et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des fins spécifiques, mais dont l'affectation ne vise pas un fonds existant, sont reportés et constatés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Cotisations professionnelles

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres de l'Ordre en assemblée générale ainsi que toute cotisation spéciale. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2014 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

Amendes disciplinaires

Les amendes disciplinaires sont constatées lorsqu'elles deviennent exigibles et une provision est constatée si leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré.

Revenus de placement et ristournes

Les revenus de placement et les ristournes sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés

sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des ristournes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, des créditeurs, du montant dû à l'Office des professions du Québec et des primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur.

Les actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent des placements temporaires et des dépôts à La Capitale assurances générales inc.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de

l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

	Périodes
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail au moment où les avantages ont été acquis, soit 10,5 ans. L'amortissement est porté en diminution du loyer.

Utilisation d'estimations

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y affé-

rentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments importants qui impliquent l'utilisation d'estimations sont les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, l'évaluation de la juste valeur des placements ainsi que la détermination de la provision pour créances douteuses.

3. Subventions

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) a accordé une subvention à l'Ordre, en partenariat avec l'Université de Montréal, pour l'élaboration d'un programme de formation d'appoint à l'intention des personnes immigrantes formées à l'extérieur du Canada qui désirent exercer la profession de physiothérapeute au Québec.

Le MICC s'engage, sous réserve des disponibilités budgétaires, à verser à l'Ordre, selon un

calendrier prévu qui comprend notamment des présentations de rapports d'étapes, une contribution financière pouvant atteindre 743 145 \$ pour l'élaboration du programme. La contribution du MICC pourra être révisée à la baisse en fonction des coûts réellement encourus pour l'élaboration du programme.

Au cours de l'exercice 2014, l'Ordre a reçu du MICC un montant de 497 420 \$. Ce montant a été comptabilisé dans les produits à titre de subventions.

De ce montant, l'Ordre a versé 427 420 \$ à l'Université de Montréal et 70 000 \$ à une consultante externe qui a collaboré dans le cadre du programme. Ces montants ont été inclus dans les charges du Secrétariat général.

Toutefois, comme les dépenses engagées pour le programme par l'Université de Montréal, en date du 31 mars 2014, sont de 366 055 \$, les différences entre les montants réellement perçus et payés ainsi que les dépenses réelles engagées pour le programme sont reportées au bilan pour une période ultérieure.

4. Placements temporaires

	2014	2013
Certificat de placement garanti portant intérêt au taux annuel de 0,75%, renouvelable quotidiennement	3 626 000 \$	3 034 000 \$

5. Débiteurs

	2014	2013
Amendes disciplinaires à recevoir	106 694 \$	88 156 \$
Subventions à recevoir	10 000	26 496
Autres sommes à recevoir	20 700	162 601
	137 394 \$	277 253 \$

6. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2014 Valeur nette	2013 Valeur nette
Mobilier de bureau	241 398 \$	194 014 \$	47 384 \$	43 313 \$
Équipement informatique	215 237	141 758	73 479	57 817
Améliorations locatives	20 266	8 929	11 337	2 275
	476 901 \$	344 701 \$	132 200 \$	103 405 \$

7. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2014 Valeur nette	2013 Valeur nette
Site web	112 847 \$	85 429 \$	27 418 \$	48 899 \$
Logiciels	375 167	185 564	189 603	202 868
	488 014 \$	270 993 \$	217 021 \$	251 767 \$

8. Crédateurs

	2014	2013
Comptes fournisseurs et frais courus	114 457 \$	268 865 \$
Salaires	201 126	180 638
Taxes de vente	234 949	187 696
Sommes à remettre à l'État	25 401	19 738
	575 933 \$	656 937 \$

9. Virements interfonds et affectation interne

Au cours de l'exercice, un montant de 66 861 \$ (67 128 \$ en 2013) au titre des revenus de placements et des ristournes a été transféré du fonds de stabilisation des primes au fonds de prévention et un montant de 69 311 \$ (64 972 \$ en 2013) a été transféré du fonds de prévention au fonds d'administration. De plus, le comité exécutif a affecté un montant supplémentaire de 200 000 \$ au Fonds spécial, ce qui porte le solde au 31 mars 2014 à 642 945 \$.

10. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 972 068 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2015	246 647 \$
2016	247 274 \$
2017	254 168 \$
2018	223 979 \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'Ordre est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

12. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2013 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2014.

Renseignements complémentaires

	2014	2013
CHARGES – FONDS D'ADMINISTRATION		
Salaires	1 808 766 \$	1 717 524 \$
Honoraires professionnels	754 095	336 247
Loyer	450 043	445 604
Charges sociales	227 887	237 064
Formateurs	221 003	217 236
Publicité et promotion	212 042	157 956
Frais informatiques	150 500	108 554
Frais de déplacement et de séjour	133 861	130 004
Frais de congrès	126 700	90 347
Frais de poste	114 592	77 119
Jetons de présence	103 824	88 270
Intérêts et frais bancaires	102 908	84 745
Amortissement des immobilisations incorporelles	94 514	82 560
Alliance canadienne	65 544	62 756
Amortissement des immobilisations	51 190	40 385
Location d'équipements et de salles	45 674	18 872
Photocopies	39 842	38 798
Conseil interprofessionnel du Québec	33 275	25 592
Frais de télécommunications	29 791	27 707
Formation du personnel	22 818	30 088
Autres charges	21 412	25 161
Fournitures de bureau	19 964	28 028
CSST et normes du travail	18 163	13 549
Publications	16 624	7 997
Entretien et réparations	12 201	9 742
Bourses et distinctions honorifiques	5 964	5 789
Imprimerie	5 254	7 580
Rapport annuel	5 100	4 433
Assurances	5 051	4 547
Événements spéciaux	2 000	11 500
Mauvaises créances (recouvrées)	(7 681)	(7 926)
	4 892 921	4 127 828
Élément inhabituel – Fonds des services de santé	6 700	160 714
	4 886 221 \$	3 967 114 \$



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE

7151, rue Jean-Talon Est, bureau 1000
Anjou (Québec) H1M 3N8

Téléphone : 514 351-2770 ou, sans frais, 1 800 361-2001
Télécopieur : 514 351-2658

physio@oppq.qc.ca

www.oppq.qc.ca

Communications © 2014

Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Photo couverture : Frédéric Blanchet

Graphisme : manon.boulais@sympatico.ca

ISSN : 1708-2110